



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 FEVRIER A 19 HEURES

**Enregistrement audio disponible sur le site Internet de la Ville
et vidéo accessible sur Youtube et sur le site Internet de la Ville**

Afin d'améliorer la lisibilité des procès-verbaux, le texte des délibérations ne figurera désormais plus dans le corps du document, les délibérations étant désormais accessibles sur le site Internet de la Ville.

Etaient présents :

MM. CHAILLOUX, JAVELOT, LE GOFF, MARCHAND, METAY, LOGEAIS, FERAL, KOENIG, LACROIX, DESCROIX, FANDANT, PERRIER, TIEURCELIN, FAYOLLE, JEGO, LOUVEAU, DESNOUX, DONNEAU, JAHAN, FOUGERE, DEZE, NOWAK, BRECHARD, FORTIN, PEINOCHÉ, BRICE

Etaient excusés :

MM. : GOUJON, PUYBAREAU, CARRENO

Ces Conseillers avaient donné pouvoir à :

M. GOUJON à M. PERRIER,
Mme PUYBAREAU à M. KOENIG,
M. CARRENO à M. BRICE

Mairie de Ballan-Miré
12 place du 11 Novembre
37510 BALLAN-MIRE
Tél. : 02 47 80 10 00

M. le Maire ouvre la séance en s'excusant de son retard dû à sa participation à la revue d'inspection de la Gendarmerie, à laquelle il a souhaité participer compte tenu des nombreux sujets liés à la sécurité qui concernent la Ville.

Il procède ensuite à la vérification du quorum en faisant l'appel des élus.

Puis il désigne M. KOENIG en tant que secrétaire de séance.

M. le Maire fait l'introduction suivante :

« Je suis très heureux de vous retrouver pour ce premier Conseil municipal de l'année. Peu de délibérations en nombre, mais pas en importance car nous allons avoir des délibérations qui concernent l'eau et le rapport annuel de l'eau, mais aussi une modification de PLU et surtout le débat d'Orientations budgétaires qui est quand même un événement important de notre vie démocratique locale.

Alors comme d'habitude, vous en avez pris l'habitude, je vais commencer par un traditionnel tour d'horizon de ce qui s'est produit dans notre Commune depuis la dernière séance du Conseil municipal, c'est à dire depuis le 8 décembre dernier.

Je vais naturellement commencer par la cérémonie des vœux qui a eu lieu le vendredi 13 janvier. Je crois que l'on peut tous s'accorder à dire que c'était une très belle réussite, de l'avis général d'ailleurs, des nombreux Ballanais qui sont venus. Nous étions plus de 650 à ces vœux, ouverts pour la première fois à l'ensemble de la population. Nous avons souhaité des vœux conviviaux, des vœux où l'on pouvait se rassembler et avec beaucoup de frustration puisque la situation sanitaire ne nous avait pas permis d'organiser ces vœux depuis le début du mandat. Voilà une chose de faite et bien faite, avec en particulier l'Ensemble Musical de la Confluence que je remercie encore pour son animation musicale. Naturellement, l'ensemble des services municipaux qui ont œuvré pour l'organisation de cette belle soirée avec une mention spécifique à Marie ANDRE ainsi qu'à son élue référente, Rebecca FÉRIAL qui, toutes les 2, ont été les chefs d'orchestre de cette opération inédite puisque c'était une première. On vous donne donc rendez-vous l'année prochaine.

L'activité culturelle a été dense depuis le mois de décembre et en ce début d'année. Comme tous les ans, nous nous sommes retrouvés pour l'opération « Les rockeurs ont du cœur » qui s'est tenue à la Parenthèse avec un concert caritatif concocté par CHAPAU PROG au profit du Secours populaire ; c'était quand même un jour particulier puisqu'il y avait un match de l'équipe de France, les demi-finales si ma mémoire est bonne. Cela n'a pas empêché le public de venir, de participer, d'apporter un cadeau et c'est toujours une très belle opération.

Nous avons eu du cinéma, pour les familles avec « Enzo le Croco », le 27 décembre à la Parenthèse. Nous avons eu, le 29 janvier, 3 courts métrages d'animation qui nous ont permis de partager les aventures de « Giuseppe, le petit hérisson », et pour les adultes « Nos frangins » ont été projetés le 5 janvier. Je dois vous dire que c'était quand même un film assez fort autour de la mort de Malik OUSSEKINE. Ce soir, nous n'irons pas puisque nous sommes là, mais pour ceux qui peuvent y aller, il y a « Les tirailleurs », toujours à la Parenthèse.

Le 15 janvier, nous avons assisté à une superbe pièce de théâtre à la Parenthèse, « Un fil à la patte » de FEYDEAU devant une salle comble, très beau moment.

La nuit de la lecture s'est tenue le 21 janvier de 10 h à 21 h 00, toujours à la Parenthèse avec de la lecture, de la musique, des ateliers, des jeux de société. Bref, des rendez-vous pour les enfants, les parents et pour tous les goûts.

Je souhaite mettre à l'honneur aussi 2 Ballanais écrivains : tout d'abord Dimitri OLIVIER, ballanais et ancien élève du collège René Cassin, par ailleurs fils d'employés municipaux, qui était présent sur le marché du 18 décembre pour dédicacer son dernier roman « Le voyage d'Émy ». Cela nous a permis de le rencontrer et d'échanger avec lui sur sa façon d'écrire et sur les thèmes qu'il retient. Et dernièrement, les 27 et 28 janvier derniers, notre célèbre écrivain Pierre CREET a dédicacé son nouveau roman « Drôle de vacanciers ! » au Ste Rose.

Comme chaque année, c'était le même week-end, les 28 et 29 janvier, il y avait le Salon de Peinture et de Sculpture organisé par la MJC. Nous avons acheté une œuvre qui devait être là mais que je ne vois pas. Nous avons acheté une sculpture d'Armelle COLOMBIER, qui sera exposée ce soir et désormais, à la Mairie.

Le marché a connu aussi de belles animations. La première, le 18 décembre avec les commerçants des marchés de Touraine qui ont offert un petit déjeuner sur le marché et le 22 janvier, c'est le traditionnel Marché aux truffes qui est organisé par le Comité de Jumelage Rencontre et confluence.

Donc, vous voyez là l'œuvre que nous avons achetée.

Dans le domaine de l'économie, nous avons, avec quelques élus, participé au tirage au sort des gagnants du grand jeu de Noël organisé par notre Union commerciale. 20 gagnants qui ont remporté un bon-cadeau d'une valeur de 40 €. Encore une belle opération menée par notre association de commerçants.

Je voudrais parler de la famille, des échanges intergénérationnels qui font partie des sujets que nous souhaitons porter et développer. 2 actions récentes vont dans ce sens : une visite Intergénérationnelle a été organisée à la Maison de Beaune ; c'était le mercredi 25 janvier dernier avec des enfants des grandes sections de maternelle fréquentant l'accueil de loisirs du mercredi qui ont rendu visite aux résidents de cette Maison de Beaune pendant 1 heure. Je pense que c'était un bon moment. Les enfants ont fait découvrir des jeux de société aux résidents qui, quant à eux, ont présenté cette fameuse table magique comme on l'appelle, c'est une table d'animation qui permet de faire des jeux également ; c'était donc un beau moment de partage et on est très heureux d'avoir pu organiser cet événement. Et il y a eu un nouveau rendez-vous à la Parenthèse autour de la parentalité. C'était « L'atelier des papas », un temps pour échanger en toute simplicité et on renouvellera naturellement ce genre d'opération.

Autre thème qui est au cœur de notre préoccupation, c'est celui de l'environnement. Et là, 2 actions très concrètes qu'on a renouvelées, en tout cas pour la première, puisque on a récupéré l'ensemble des sapins de Noël des Ballanais qui ont voulu le déposer sur le parking Clément-Ader, près du cimetière ; ces sapins qui sont collectés, vous savez qu'ils sont broyés et les copeaux sont ainsi réemployés dans nos massifs communaux. Voilà quelque chose pratique en circuit court, bon pour l'environnement. Et nous avons inauguré lundi dernier un panneau d'informations qui donne le tonnage de biodéchets récupérés depuis que nous avons commencé cette opération, depuis un an on va dire, c'est 15 tonnes. On va, au fur et à mesure, Gilles DESCROIX viendra faire monter le compteur et on verra, on va arriver au moins aux 100 tonnes, puisque c'est ce qui est prévu au moins au niveau du compteur.

Naturellement, j'ai assisté en parallèle de tout ça à de nombreuses assemblées générales. Je ne vais pas toutes les citer, mais simplement faire allusion à celle de l'UNC qui a eu lieu en début d'année. Pourquoi ? Parce que c'est l'occasion pour moi de saluer la mémoire de Robert DELAIRE qui nous a quittés le 16 décembre dernier. Il était le Président honoraire de l'association après avoir été Président pendant 24 ans. Et naturellement, je renouvelle à sa famille, à son épouse Bernadette et en votre nom à tous nos sincères condoléances.

Sans transition, je vous fais part de la signature de la convention territoriale globale que nous avons signée : après le vote du 8 décembre dernier, nous avons reçu la première Vice-Présidente du Conseil départemental, Madame ARNAULT, et la Directrice de la CAF Touraine, Élisabeth MALIS et, avec l'ensemble des Maires du SIGEC, nous avons signé cette convention qui permet de définir des actions concrètes en direction de nos concitoyens.

Un élément de satisfaction également, c'est l'arrivée de 2 pédiatres en cœur de ville. C'est vraiment une excellente nouvelle. Je salue l'installation des docteurs BOUILLO et RAVALET, qui sont au boulevard Léo Lagrange. Les locaux ont été inaugurés ce lundi.

Vous le savez et je le rappelle, nous sommes en pleine période de recensement. Tous les Ballanais sont actuellement contactés par des agents recenseurs pour remplir soit par informatique, soit par papier, les documents. C'est obligatoire de remplir ces documents et je demande à chacun de jouer le jeu. Si vous ne jouez pas le jeu, vous aurez le bonheur de recevoir une lettre de rappel de ma part vous indiquant qu'il faut vraiment remplir ce document. Voilà pour la partie recensement.

Enfin, je voudrais terminer par ce qui nous a occupé, Anne METAY et moi-même, une partie de la semaine dernière, c'est à dire la visite à OSWIECIM puisque nous avons participé au 78^{ème} anniversaire de la libération des camps d'AUSCHWITZ-BIRKENAU. Ce déplacement a permis de rencontrer le Maire Président, c'est comme ça qu'on appelle là-bas Janusz CHWIERUT. Nous avons eu des échanges très intéressants ensemble, des échanges qui ont permis de constater que nous étions sur la même longueur d'onde, à savoir intensifier nos relations en focalisant sur la jeunesse et les relations entre les jeunes.

Nous avons d'ailleurs aussi, à cette occasion, évoqué la situation en Ukraine en particulier avec la Ville de SAMBOR, qui est jumelée avec OSWIECIM, et nous serons amenés, je pense, dans les prochains mois, à mener des actions communes dont on définira les périmètres. Mais en tout cas, l'ensemble des Villes présentes à cet événement ont manifesté la volonté d'aider SAMBOR, comme nous l'avons fait déjà en 2022 ».

Pour l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, M. le Maire demande s'il y a des remarques.

Mme NOWAK demande que, page 46, les guillemets soient retirés car ils sous-entendent que ce sont des propos qu'elle a prononcés alors que ce n'est pas le cas.

Elle précise qu'elle tutoie M. NAVINER et qu'elle n'aurait donc pas pu prononcer ces mots.

M. le Maire répond que c'est bien que ce qui a été dit mais que les guillemets seront enlevés et que cela ne change pas le fond.

Mme NOWAK ajoute qu'en matière d'éthique, il est irrespectueux de parler de barbouze.

M. le Maire répond que cela n'a rien à voir avec le compte rendu, qu'il a bien prononcé ces mots, qu'il les maintient et les répète.

Mme NOWAK annonce qu'elle pense faire appel au Comité d'éthique.

Mme NOWAK indique que M. le Maire l'a traitée de menteuse, sans possibilité de réponse alors qu'elle ne ment pas, que le M. le Maire ment, que tout le monde sait qu'il y a des problèmes de management. M. le Maire a utilisé un appel qu'elle a effectué mais M. le Maire ne peut nier qu'il y a des problèmes de personnel en ce moment et que les 25 personnes qui sont parties ne l'ont pas fait simplement parce qu'elles avaient d'autres propositions mirifiques.

M. le Maire constate qu'à chaque fois l'opposition cherche à faire de la polémique, alors que le premier point à l'ordre du jour n'a pas encore été abordé. Il appelle Mme NOWAK à se reprendre, à travailler sur le fond et pas à faire de la polémique.

M. le Maire confirme que Mme NOWAK a appelé un agent pour lui dire que la Mairie voulait le « virer », Mme NOWAK ne le conteste d'ailleurs pas. M. le Maire estime que c'est intolérable. Il confirme que ce sont à ses yeux des méthodes de barbouzes.

Mme NOWAK répond donc qu'elle fera appel au Comité éthique car ce n'est pas correct.

M. le Maire procède au vote : le procès-verbal est adopté avec 28 voix Pour et 1 abstention (Mme NOWAK).

ORDRE DU JOUR

1- Présentation du rapport annuel 2021 de Tours Métropole Val de Loire sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement

M. le Maire accueille M. LEBRETON, de Tours Métropole, et MM. COLLIN et LONGEPE, qui représentent VEOLIA, qui vont présenter leur rapport et les remercie pour leur présence.

M. le Maire ajoute que sera évoqué également le renouvellement du contrat en 2023 et à cette occasion, un document de communication qui sera adressé à l'ensemble de la population est déposé sur table.

M. LEBRETON, de la Direction du Cycle de l'eau à la Métropole, présente le rapport à l'aide du diaporama ci-joint.

M. le Maire ajoute que l'on peut retenir de la présentation de Tours Métropole la qualité du réseau de la Ville, avec un taux de rendement de 91 %, au-delà de la moyenne métropolitaine, signe que l'on ne perd pas d'eau quand on la distribue. On peut noter également la volonté de diminuer le prélèvement dans le Cénomaniens, grâce à différents projets dont l'un concerne BALLAN-MIRE et qui se mettra en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public : en effet, une partie de la Commune sera connectée à l'usine de production du Cher, à JOUE LES TOURS.

Dans cette présentation, il retient également les 0,85 % de renouvellement du réseau, niveau assez élevé. Dans le cadre du nouveau contrat, l'objectif est de 1,20 %. Au niveau de BALLAN-MIRE, ce taux doit être cependant d'environ 0,5 %, avec la volonté de le porter, ici aussi, à 1,20 %.

M. COLLIN, pour VEOLIA, présente le rapport du délégataire sur le périmètre d'exploitation de la Commune de BALLAN-MIRE (diaporama ci-joint).

M. FORTIN se dit satisfait au niveau des pertes de réseau car moins de pertes qu'en 2020. Le rendement de 91 % indique qu'effectivement la Ville dispose d'un excellent réseau. Il s'interroge sur les 38 interruptions de service non programmées, alors qu'il y en avait 20 en 2020 et 5 en 2019 et sur le fait que les administrés n'ont pas été prévenus.

Enfin, il revient à nouveau sur la borne à eau sur la route de SAVONNIERES. Sur la Commune, il a rarement vu de prises illégales sur les bornes incendie, notamment sur celle-ci. Il demande quelle est cette borne « fantôme » sur laquelle sont reportées toutes les prises d'eau illicites.

M. LONGEPE intervient sur la question des interruptions de service : lorsqu'il y a des fuites et que l'entreprise coupe le réseau pour les travaux, il y a des délais de prévenance pour prévenir les utilisateurs. Parfois, en cas de perforation lors des travaux, il est impossible de prévenir. Ce sont ces incidents-là, qui touchent des zones parfois importantes, qui font augmenter ces taux d'interruption.

M. COLLIN répond sur la borne incendie qui figure en photo sur le rapport, sujet qui avait déjà été abordé l'année dernière : c'est une borne située sur la Commune de JOUE LES TOURS qui sert d'illustration dans le rapport de BALLAN-MIRE et des autres Communes car elle est représentative. Des prises d'eau illicites ont été constatées sur BALLAN-MIRE mais pas forcément sur cette borne.

M. le Maire ajoute que, dans le cadre du renouvellement du contrat pour 6 ans, il s'est greffé en même temps la question du prix de l'eau au niveau de la Métropole. C'est une obligation légale d'y avoir un prix de l'eau commun. C'est le cas déjà pour l'assainissement, mais pas pour l'eau potable. Lors des 5 réunions du groupe de travail auxquelles il a participé, il a été décidé de porter le prix de l'eau à 3,97 €uros à l'horizon 2029. Il aurait été possible de ne pas changer les paramètres pour BALLAN-MIRE mais finalement, en 2029, le prix aurait quand même atteint 3,97 €uros, comme dans toutes les Communes. Il a donc été jugé opportun de faire bénéficier aux Ballanais de nouveaux services, étant entendu que, de toutes façons, le prix allait augmenter. Il faut savoir que BALLAN-MIRE fait partie des 3 Communes où le prix de l'eau est le moins cher. Le choix a donc été fait, compte tenu que l'eau est très calcaire, d'apporter une eau plus douce et c'est ce qui est expliqué dans le fascicule distribué aux Ballanais : certes, la facture va augmenter mais, en contrepartie, au regard des chiffres fournis par VEOLIA, l'eau adoucie va permettre des économies de l'ordre de 200 €uros par an chez les habitants.

D'autre part, ne plus puiser l'eau dans le cénomaniens est une offre vertueuse puisque c'est une avancée environnementale, mais qui a un coût.

Enfin, le renouvellement des réseaux est important à long terme pour le taux de rendement, BALLAN-MIRE ayant des quartiers construits il y a 50 ans. C'est pourquoi des travaux d'investissement seront à prévoir pour la qualité des réseaux, afin de garantir le taux de rendement.

M. LONGEPE ajoute que le coût de l'usine de traitement du calcaire pour adoucir l'eau est d'environ 450 000 €uros, amortissable sur 6 ans, dès cette année, puisque l'amortissement se fait sur la durée du contrat. C'est pourquoi le prix de l'eau augmente dès cette année alors que l'usine ne sera mise en fonctionnement que l'année prochaine.

La réalisation de cet équipement est due contractuellement pour mi-2024, mais tout est mis en œuvre pour y parvenir fin 2023.

M. FORTIN indique que, lors de la Commission générale, les chiffres avaient été annoncés. Avec cette augmentation du prix de l'eau, ce sont les Ballanais qui vont payer les travaux de renouvellement du réseau. Il précise que, dans l'ancienne DSP, l'objectif avait été de diminuer les travaux pour baisser le prix de l'eau, eu égard aux bons taux de rendement. Comme M. le Maire l'a dit, il aurait pu y avoir une augmentation du prix de l'eau de seulement quelques centimes et attendre 2029 pour avoir un prix commun. C'est un choix politique d'augmenter le mètre cube dès à présent, que son équipe n'aurait peut-être pas fait. Toutefois, il regrette le manque d'information pour les Ballanais qui sont dans le vague alors que certains s'équipent, parfois en s'endettant, d'un adoucisseur.

M. LONGEPE répond qu'en ce qui concerne le rendement qui est excellent, il faut tenir compte des travaux de voirie et il apparaît opportun, lorsque des travaux de voirie sont programmés, de remplacer certaines canalisations en même temps pour éviter d'avoir des voiries neuves qu'il faudra détruire ensuite pour changer les canalisations.

Concernant l'usine, effectivement, ce sont les Ballanais qui seront mis à contribution. En revanche, le financement du renouvellement du réseau n'est pas à la charge du délégataire ; ce n'est donc pas à la charge des Ballanais. C'est grâce à la solidarité métropolitaine que BALLAN-MIRE bénéficie de plus d'investissements qu'auparavant.

A M. FORTIN qui demande si M. LONGEPE connaît le programme de voirie sur 6 ans sur la Commune, celui-ci répond que non mais que si l'on regarde le taux de renouvellement de l'année passée, cela posera effectivement un problème.

M. le Maire complète en indiquant que, depuis plusieurs années, afin de faire baisser le prix de l'eau, la décision avait été prise de ne pas inclure les travaux dans le contrat, selon une approche financière qui peut se comprendre. En revanche, lorsque l'on n'entretient pas, on se trouve face à un mur de dettes grises qu'on ne sait pas comment financer. Pour une bonne gestion, il semble donc raisonnable d'investir régulièrement, notamment pour la gestion de l'eau.

Il termine en indiquant que le flyer déposé sur les tables indique, pour les Ballanais, à qui ce document sera distribué à partir du lundi 6 février, ce qu'il faut faire notamment lorsque l'on possède un adoucisseur, par rapport à la mise en place de ce nouveau contrat, mis en place au 1^{er} janvier dernier. Il ne lui semble donc pas qu'il y ait beaucoup de retard au niveau de la communication auprès des Ballanais.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

M. le Maire remercie les élus pour ces échanges et MM. LEBRETON, COLLIN et LONGEPE pour ces présentations, en se disant satisfait d'avoir, à BALLAN-MIRE, une eau de qualité, un niveau de rendement intéressant et des futurs services pour les Ballanais, dans le cadre d'une convergence métropolitaine.

2- Avis sur le dossier de modification n°7 du PLU avant soumission au vote du Conseil Métropolitain

Madame JAVELOT présente le projet de délibération en indiquant que cette modification concerne le passage de la zone AUY en 1AUY, pour rendre possible la constructibilité de cette zone, espace déjà fléché au PLU comme une réserve foncière pour des activités économiques.

Lors de l'enquête, 7 remarques ont été portées : l'une sans aucun rapport avec cet aménagement de la zone, trois par des Ballanais et trois autres par des associations avec des remarques sur l'environnement :

- l'association Herpétologie de Touraine (l'herpétologie étant la science d'études des amphibiens et des batraciens) ;
- la SEPANT, qui est la société d'équipement et de protection de la nature en Touraine ;
- et puis par l'association ballanaise Ballan Nature Environnement.

Les remarques concernaient la mare présente sur la zone, inscrite au PLU, dans le prolongement d'une haie bocagère, dont il faudra bien entendu tenir compte. Il a donc été convenu, avec la Métropole, de faire de cette zone économique un exemple en termes d'intégration pour la préservation de la biodiversité du site, c'est-à-dire faire cohabiter à la fois des activités économiques et une qualité paysagère et environnementale d'un bon niveau.

Mme JAVELOT ajoute que, suite à l'adoption de cette délibération, le Conseil métropolitain fera de même fin février. Un appel d'offres sera ensuite lancé par la Métropole pour trouver un aménageur, courant été 2023. Un projet d'aménagement sera ensuite étudié pour définir la taille des parcelles, les accès... en conformité avec le PLU. Les travaux pourront ensuite avoir lieu courant 2024 et la commercialisation en 2025.

Pour conclure en l'absence de remarque, M. le Maire indique que tous se réjouissent de cette future extension qui permettra de créer des emplois à BALLAN-MIRE. Il pense qu'on n'aménage pas une zone en 2023 comme on le faisait il y a 20 ans : il sera tenu compte de l'approche environnementale avec la Métropole. Mais beaucoup reste encore à faire dans ce dossier.

Vote :

Unanimité

3- Débat d'Orientations budgétaires

Propos introductifs de M. le Maire :

« Quelques mots introductifs pour vous donner, comme j'en ai l'habitude, le sens et la direction de ce budget que nous aurons à voter en mars prochain.

Depuis l'arrivée de notre équipe à la tête de la Commune en 2020, chaque présentation des Orientations budgétaires s'est faite dans un contexte particulier : en 2020 et 2021, c'était les années marquées par la situation sanitaire, avec beaucoup d'incertitudes et qui ont nécessité de constantes adaptations.

Cette année, toutefois, on a encore franchi, je pense, un nouveau cap en termes de difficulté dans tous les sens du terme. Si la situation sanitaire s'est considérablement améliorée, c'est cette fois le contexte économique au sens large qui marque ces Orientations budgétaires. Le conflit en Ukraine, qui a commencé il y a un an maintenant, est certes un drame humain au premier chef ; mais il entraîne également des répercussions considérables sur l'économie mondiale, en causant une véritable flambée des prix des matières premières, en particulier de l'énergie, et même d'ailleurs parfois en réduisant fortement les capacités d'approvisionnement. Nos collectivités et tout spécialement nos Communes sont particulièrement touchées. Pourquoi ? Parce qu'elles offrent en effet des services et réalisent des investissements sensibles à l'évolution des prix ; j'en ai déjà bien sûr parlé à plusieurs reprises, concernant l'envolée des coûts de l'énergie, mais on pourrait y ajouter la nourriture, les matériaux de construction aussi bien que les primes d'assurance, le matériel informatique pour ne prendre ici que quelques exemples, dont la variété illustre bien l'ampleur du phénomène.

Au total, reprenez un chiffre, ce sont près de 1 000 000 d'euros de dépenses supplémentaires qui s'imposent à nous ou qui s'imposeraient à nous si nous n'avions pas lancé un plan d'économie pour atténuer un peu cette hausse des dépenses. Or, les services, les investissements des Communes qui sont, je l'ai dit, sensibles à l'évolution des prix mais sont tout simplement indispensables à la vie de nos concitoyens, à la vie quotidienne de nos concitoyens. BALLAN-MIRE, hélas, n'échappe pas à la règle et je dirais même qu'elle y est particulièrement sensible du fait de sa situation financière. Là aussi, vous n'êtes pas sans savoir que notre dette reste élevée. Trop élevée malgré les efforts effectués depuis plusieurs années pour l'atténuer : en 2023, nous devons à nouveau rembourser 990 000 euros au titre du capital de la dette, soit plus d'un quart de nos ressources propres d'investissement. Nous n'avons donc pas de marge de manœuvre. En outre, le soutien de l'État reste insuffisant. Et je le regrette ; je le regrette en ayant eu plusieurs fois l'occasion d'intervenir sur ce sujet. Certes, il y a eu des efforts consentis, et je tiens à le noter, avec un filet de sécurité qui nous permettra d'obtenir 366 000 euros au titre de 2022 et qui seront versés sur le Budget de 2023. Mais pour 2023, les perspectives de soutien sont ténues et on n'est pas en mesure de pouvoir positionner des ressources, compte tenu des paramètres qui sont dans la Loi de Finances. Compte tenu de ce manque de soutien de l'État, ce contexte entraîne des répercussions très immédiates et très concrètes : malgré un plan de sobriété et d'économie mis en place dès cet automne, malgré un travail au plus fin de recherche d'économies pendant la préparation budgétaire, et je veux d'ailleurs remercier l'ensemble des élus, des services qui ont joué le jeu, la CAF prévisionnelle, la capacité d'autofinancement prévisionnelle brute, est en très nette baisse et la CAF nette s'avère négative.

On sait ce que cela signifie. Une CAF négative, ça veut dire le placement sous le giron des services de l'État, à nouveau sur surveillance et pour ne pas dire sous tutelle, à terme, des services de la Préfecture. C'est tout simplement inenvisageable. Nous avons donc un impératif de maintenir notre niveau de CAF brute. Cette situation nous oblige à des choix en responsabilité. Des choix qui s'inscrivent dans une vision à long terme de notre collectivité, qui respectent ce qui en fait le charme et la spécificité, et qui assurent à chacun les services de qualité auxquels il doit avoir accès. Cela implique donc de ne pas réduire notre ambition pour notre Ville, parce que, à nos yeux, cela n'aurait pas de sens. Cela serait même d'ailleurs matériellement impossible du fait des particularités de la fonction publique : si un service était supprimé, ou réduit, et bien le personnel titulaire resterait dans les cadres de la Collectivité et, par ailleurs, une part de ces services est financée pour partie par des partenaires extérieurs comme par exemple la Caisse d'Allocations Familiales.

Donc les supprimer, c'est autant de financement en moins et bien sûr, ces suppressions auraient de très lourdes conséquences sur les Ballanais qui devraient compenser avec ce que cela implique d'incidence sur la vie personnelle ou sur le coût financier.

Notre choix, c'est bien de garantir un haut niveau de service à la population, avec par exemple des accueils étendus à la Maison de la Petite Enfance, le développement des solidarités de proximité avec le CCAS, l'animation de notre ville, avec par exemple « Un été à Beauverger » qui offre des rendez-vous récurrents et appréciés durant la belle saison. Nous construisons aussi l'avenir, l'année prochaine, en investissant à hauteur de 2 200 000 Euros pour répondre aux besoins de la population et répondre aux défis de demain. Quand nous isolons une école, et je pense à l'école Hélène-Boucher, nous apportons du confort aux occupants. Nous faisons également des économies d'énergie et nous préservons notre environnement.

Quand nous achetons une balayeuse, nous garantissons des rues bien entretenues et qui mobilisent moins nos agents pour les entretenir. Quand nous réalisons des terrains de tennis couverts, nous libérons des créneaux dans les gymnases et nous offrons de multiples opportunités aux clubs. Quand nous lançons des études pour l'extension de la Maison des Jeunes et de la Culture, la MJC, nous créons de nouveaux locaux indispensables aux multiples activités qui animent notre commune. Et nous faisons également le choix de soutenir nos agents dans cette période où le pouvoir d'achat se trouve affecté. Après une prime exceptionnelle en 2022 de 120, 100 et 80 Euros nets respectivement pour les catégories C, B et A, nous allons procéder en 2023 à une augmentation du régime indemnitaire de 30 Euros nets par mois. Nous poursuivrons cet effort durant les 4 prochains exercices. Cela permettra également, dans un esprit d'équité, de combler le nouveau différentiel créé par l'augmentation de 120 Euros, décidée en 2022 par Tous Métropole. Au plan financier, nous faisons le choix de la responsabilité, de la bonne gestion et du long terme. La facilité aurait consisté à suspendre intégralement le désendettement de notre Commune et nous aurions gagné ainsi 250 000 Euros d'investissement ; mais ce serait faire le choix du court terme, et voire même de la fuite en avant. Il nous faut en effet impérativement nous désendetter pour conforter la situation toujours tendue de notre Commune et retrouver à moyen terme des capacités d'agir. Avec mon équipe, jamais nous ne ferons ce choix de reporter à plus tard les problèmes qui se posent à nous. Un tel comportement, je l'ai dit, ce n'est pas une solution, c'est plutôt une fuite en avant. L'ensemble de ces choix, maintenir des hauts niveaux de service, réaliser des investissements pour l'avenir, avoir une responsabilité financière en poursuivant le désendettement, nous contraint à procéder à une hausse de 6,4 % du taux de la taxe foncière. Par souci d'équité, nous allons d'ailleurs appliquer cette même hausse à la taxe d'habitation, qui ne touche plus que les logements vacants et les résidences secondaires. Ce n'est évidemment pas un choix que nous faisons de gaieté de cœur. Nous avons cherché tous les moyens dans un esprit de gestion rigoureuse, pour que le niveau de l'augmentation soit le plus bas possible. Mais c'est en conscience, le seul qui nous permette de remplir ces 3 objectifs sur lequel nous ne transigerons pas, faire que l'on vive bien à BALLAN-MIRE, grâce à des services de qualité, investir pour l'avenir et poursuivre le redressement financier de notre Commune, gage de capacité à agir dans le futur. Tout ceci, bien sûr, dans un esprit de gestion rigoureuse. Voilà le message que je voulais vous donner en introduction pour vous donner le sens de ce débat d'orientations budgétaires. Je laisse maintenant la parole à Frédéric LE GOFF qui va vous présenter l'ensemble du détail des Orientations budgétaires. J'en profite pour remercier chaleureusement Christelle DUPUET et ses services pour le très gros travail effectué dans un contexte, je le rappelle, très compliqué pour préparer ces Orientations budgétaires. »

M. le GOFF présente ensuite les Orientations budgétaires à l'aide du diaporama ci-joint.

M. LE GOFF termine sa présentation en remerciant l'ensemble des services, des élus, et tout particulièrement Christelle DUPUET pour son professionnalisme, sa disponibilité et son engagement au service de la Commune.

Il conclut ensuite ainsi pour résumer ces Orientations budgétaires :

- « - une année 2022 compliquée mais maîtrisée,
- un contexte de 2023 qui reste difficile et incertain,
- une hausse de la taxe foncière la plus réduite possible,
- un désendettement maintenu à un niveau important,

- les services de la Commune maintenus à leur plein niveau,
- des investissements conséquents,
- et une stabilité dans la Capacité d'Autofinancement brute prévisionnelle de 2023 ».

M. le Maire remercie M. LE GOFF pour cette présentation et ouvre le débat.

Intervention de Mme NOWAK :

« 13,1%, c'est un drôle de cadeau pour la nouvelle année. C'est l'augmentation des impôts que vont devoir supporter les Ballanais si votre budget reste identique à vos Orientations budgétaires. En effet, l'État revalorise à la fois les bases locatives de 7,1% et la DGF pour justement aider les Communes dans cette période difficile. Et vous ajoutez à cela une augmentation de 6,4 % d'impôts pour BALLAN-MIRE. Certes, nous sommes tout à fait conscients que la conjoncture est difficile, mais la hausse de l'énergie, tout comme celle des divers matériaux, ne justifie pas cette augmentation. Et heureusement que notre travail vous permet d'enranger 450 000 € de la SET grâce à la Pasqueraie 3, sinon la situation financière serait encore plus difficile. Comme vous le dites souvent, il s'agit de faire des choix politiques, ce qui a été répété là et vos choix d'investissement ne nous semblent pas les plus pertinents en cette période. Pour reprendre une autre de vos expressions, il s'agit de gérer en bon père de famille. Ainsi, quand les temps sont financièrement difficiles, il vaut mieux se priver de vacances ou bien regarder la télévision plutôt que d'aller au cinéma. Ceci dit, faire le choix de moins d'investissements en les reportant à l'année prochaine (à l'année prochaine, il ne s'agit pas de ne pas les faire) aurait permis, comme dans d'autres Communes de la Métropole, FONDETTES, ST CYR, CHAMBRAY par exemple, de respecter votre promesse électorale de ne pas augmenter les impôts.

Quelques exemples en investissement comme en fonctionnement, qui permettraient des économies importantes :

- moins, ce n'est pas là où cela sera les plus importantes, mais quand même, moins de gala ou de manifestations pour 2023, alors que ces manifestations se sont multipliées : Ballympiades, Fête du bénévolat, Trophées des sports,
- achat de récupérateurs d'eau pour 12 000 €uros,
- prestations de ménage confiées à des entreprises pour la Parenthèse et le Centre social, ce qui fait une augmentation de plus de 16 000 € ;
- création d'un nouveau poste d'animateur à la Parenthèse,
- achat de la fameuse balayeuse pour 140 000 €uros,
- radars pédagogiques,
- mise en place de la GRC, la gestion de la relation avec le citoyen pour 58 000 €uros
- modification, ce qui aurait été possible aussi, des AP pour reporter en 2024 une partie de certaines dépenses.

Par ailleurs, vous choisissez de ne désendetter la ville que de 200 000 €uros au lieu de 250 000 €uros, comme nous l'avions initié et comme vous l'aviez fait sur les budgets précédents. Or, en reportant simplement la mise en place de cette fameuse GRC qui, même si elle est utile n'est pas indispensable, on retrouve les 50 000 €uros manquants pour un désendettement identique aux années précédentes.

D'ailleurs au sujet du surendettement, le fait d'avoir une diminution de la population (moins 17 pour 2022) fera augmenter la dette par habitant dont il a été question. Et avec seulement 29 permis de construire accordés en 2022, cela ne risque pas de s'améliorer ; car nous répétons régulièrement pour une ville de notre strate, c'est entre 60 et 70 logements nouveaux qu'il faut chaque année pour ne pas perdre d'habitants. Il ne s'agit pas d'en rajouter, il s'agit de ne pas en perdre.

De plus, la CAF nette se dégrade énormément et en mettant un sérieux frein à notre politique de désendettement, vous augmentez le risque de la dégrader encore davantage.

Au vu de ces quelques exemples, nous sommes donc convaincus que d'autres alternatives étaient possibles. A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Or, augmenter les impôts est toujours une solution pérenne : si l'an prochain, tous les voyants sont au vert, vous ne diminuerez pas les impôts pour autant. Si l'on prend l'exemple pour un Ballanais qui paie une taxe foncière moyenne de 1 200 €uros en 2022, on passera à 1 370 €uros, soit 160 €uros de plus.

Il faudra ajouter à cela l'augmentation du prix de l'eau que vous avez choisi, au passage sans aucune concertation, vous qui prônez la concertation et la participation, vous avez choisi de la réaliser en progressif, ce qui aurait pu se discuter. Cette augmentation pour une consommation de 120 m³ d'eau, ce qui est la moyenne conduira à un surplus de 63 €uros. Ce Ballanais aura donc le grand plaisir de se voir ponctionner d'environ 223 €uros supplémentaires.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, nous considérons donc cette proposition de Budget comme très peu satisfaisante, c'est un euphémisme et nous souhaitons que vous preniez en compte nos observations pour le modifier et ne pas imposer à l'ensemble de notre population cette hausse de 13,1% d'impôts qui s'ajoutera, ne l'oublions pas, à l'augmentation du prix de l'eau, à celle possible de l'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe GEMAPI que nous ne connaissons pas encore, sans oublier l'inflation et la hausse de l'énergie qui touche les particuliers comme les collectivités locales. »

M. le Maire répond à Mme NOWAK qu'il faut faire une distinction entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Même sans investissement, on aurait un problème de financement. En effet, la CAF brute et la CAF nette se calculent sur le budget de fonctionnement. Cela n'a rien à voir avec le budget d'investissement : investir moins ne permet pas de faire des économies sur le fonctionnement.

D'autre part, Mme NOWAK a indiqué que les impôts pour les Ballanais augmenteront de 13,5 %. M. le Maire précise que l'équipe municipale a décidé d'augmenter les impôts de 6,4 % seulement. L'augmentation de 7,1 % n'est pas de son fait. Ce n'est pas le choix de la Majorité. C'est bien une augmentation globale de 13,5 % pour les Ballanais mais le choix de la Majorité n'est que de 6,4 %.

En ce qui concerne les dépenses, personne ne pouvait prévoir les hausses consécutives à la crise actuelle, qui ne sont pas le reflet d'une mauvaise gestion : la hausse de l'énergie, les hausses des charges de personnel (hormis les 62 500 €uros décidés pour soutenir les agents) sont des dépenses subies.

Quant à ST CYR et FONDETTES, la situation n'a rien à voir avec celle de BALLAN-MIRE, leur capacité d'absorber ces coûts étant beaucoup plus facile qu'à BALLAN, compte tenu de la CAF brute et du remboursement de la dette. Compte tenu du remboursement de la dette à hauteur d'un million d'€uros tous les ans, il est impossible pour BALLAN-MIRE d'absorber le surcoût d'un million d'€uros. C'est mathématique.

Mme NOWAK ayant insinué que la Ville ferait des dépenses inutiles pour organiser diverses manifestations, telles que Ballympiades, galas... et qu'il serait possible de ne pas augmenter les impôts si ces manifestations étaient supprimées, M. le Maire répond que cela ne servirait à rien : il faudrait quand même augmenter les impôts compte tenu du faible coût de ces manifestations. D'autant plus qu'après ces années COVID, permettre aux personnes de se retrouver, de se rencontrer, de valoriser en même temps les bénévoles qui travaillent gratuitement pour les associations, organiser deux soirées en leur honneur ne paraît pas exagéré au regard de ce qu'ils apportent à la Commune.

M. le Maire considère que la Ville ne fait pas de dépenses inconsidérées, mais des choses de qualité, toujours dans la simplicité, en ayant la volonté de ne pas dépenser l'argent de la Collectivité. C'est en ce sens que le budget a été établi, en faisant des économies pour limiter l'impact de la hausse des impôts.

Il revient sur les propos de Mme NOWAK concernant la création d'un poste à la Parenthèse. Il précise qu'il n'y a pas de création de poste à la Parenthèse mais seulement ce qui a été présenté, une assistante maternelle et le poste d'ASVP.

M. le Maire indique qu'il s'était présenté avec son équipe en précisant qu'il n'augmenterait pas les impôts, c'est exact. Néanmoins, la situation financière est différente aujourd'hui. S'il n'y avait pas eu la guerre en Ukraine avec l'explosion des coûts de l'énergie, si l'Etat avait compensé à hauteur de ces surcoûts, il n'aurait pas augmenté les impôts. Ce n'est donc pas de gaité de cœur que cette hausse est annoncée. Il en profite pour préciser que la taxe foncière ne concerne que les propriétaires et pas les locataires ; une partie donc des Ballanais ne sera pas impactée. La taxe d'habitation va elle aussi être supprimée totalement en 2023 et, dans le même temps, la taxe audiovisuelle de 130 €uros disparaît elle aussi. C'est un équilibre qui se fait avec une hausse d'un côté et plusieurs baisses de l'autre.

Si un calcul est effectué, cela fait 126 €uros d'augmentation et porte la taxe foncière à 1 100 €uros environ, selon les chiffres qui ont été communiqués à M. le Maire. Pour mémoire, puisque Mme NOWAK a évoqué d'autres Communes de la Métropole, elle est de 1 133 €uros à FONDETTES et 1 077 €uros à ST CYR et 1 240 €uros à ST AVERTIN. Ce montant pour BALLAN-MIRE reste donc d'un niveau comparable à ces Communes.

Enfin, en ce qui concerne le prix de l'eau, que Mme NOWAK a également évoqué, M. le Maire répond que le prix de l'eau sera de 3,97 €uros en 2029. Il aurait pu attendre jusqu'en 2028 et ne pas augmenter le prix jusqu'à cette date et d'augmenter de 40 %, voire 50 % en 2029. Mais il a fait ce choix de transparence dès maintenant en proposant d'autres services aux Ballanais. Il invite à consulter le flyer sur l'eau pour constater les économies qu'ils pourront réaliser grâce notamment à l'eau adoucie. Il s'agit donc de bon sens et non d'une approche idéologique et politique sur ce sujet-là.

Mme BRECHARD demande quel est le montant des travaux effectués en régie.

M. le Maire répond 97 600 €uros.

Mme BRECHARD ajoute que des Ballanais qui ont travaillé toute leur vie pour être propriétaires à BALLAN-MIRE vont néanmoins subir une augmentation de plus de 13 %. Même si elle est du fait de l'Etat pour 7,1 % et de la Commune pour 6,4 %, cela fait quand même un total de plus de 13 %.

M. le Maire répond que Mme BRECHARD a raison mais que ST CYR et FONDETTES verront leur impôt augmenter de 7,1 %.

Mme BRECHARD revient sur les investissements : il n'a pas été dit de ne pas investir, mais de réduire ou de décaler dans le temps. Elle indique que M. le Maire dit qu'il n'y a pas de relation entre le fonctionnement et l'investissement. Or, on constate quand même qu'il y a un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 2 321 500 €uros. Cette somme vient donc en moins dans les investissements.

M. le Maire a parlé ensuite de simplicité dans les dépenses pour les vœux, galas... Elle estime ne pas avoir la même notion du mot « simplicité » car elle rappelle que, pour la cérémonie des vœux, deux salles étaient équipées d'écrans géants

M. le Maire lui propose, pour la cérémonie des vœux, d'attendre la réponse qu'il apportera lors de la question diverse à ce sujet.

Mme BRECHARD termine en indiquant qu'elle est inquiète pour 2024. Les choix faits aujourd'hui sont forcément discutables. Ce sont ceux de l'actuelle majorité et ce ne sont pas ceux que l'opposition aurait faits.

M. le Maire indique ne pas connaître justement les choix de l'opposition. Cela veut-il dire que les deux projets ayant un impact budgétaire (réalisation des terrains de tennis couverts et isolation de l'école Hélène Boucher) doivent être reportés ?

Mme BRECHARD répond qu'au lieu de commencer les travaux en juillet, il faudrait peut-être les commencer qu'en septembre.

M. le Maire répond que cela veut dire qu'on ne réalise pas les terrains de tennis cette année, qu'on n'isole pas l'école H. Boucher non plus alors que, pour ce projet, des économies d'énergie vont être réalisées et que les travaux sont subventionnés. Cela revient à repousser le problème en 2024, et d'année en année, dans la même situation financière, et aucun investissement ne sera donc réalisé. Cela n'a pas de sens selon lui.

Mme NOWAK répond qu'il ne s'agit pas de ne pas faire d'investissement. Elle pense qu'il faut travailler sur les AP/CP, par exemple ne prévoir que 500 000 €uros sur les 682 000 €uros car elle pense que tous les travaux prévus pour 682 000 euros ne sont pas effectués sur 2023.

M. LE GOFF intervient pour indiquer que l'on discute de dépenses d'investissement pour minimiser des recettes ou des dépenses de fonctionnement alors que cela n'a rien à voir. Les quelques deux millions dont parle Mme BRECHARD sont des restes à réaliser de l'année n – 1 qui tombent dans le panier commun et qui sont réalloués sur des équilibres budgétaires en investissement. Ce n'est pas la même chose. Il n'est pas concevable de dire aux Ballanais qu'il suffit de décaler des investissements pour répondre au financement de la dette.

Mme BRECHARD répond que c'est encore pire, que la majorité n'est pas capable de gérer les dépenses courantes de la Commune.

M. le Maire estime que, étant dans un débat, si l'opposition était constructive, elle ferait des propositions. Il a entendu entre autres, qu'il faudrait supprimer la fête des bénévoles, d'arrêter les Ballympiades. Il a démontré que la Commune aurait un million d'€uros de dépenses supplémentaires qui ne sont pas de son fait mais l'opposition répond qu'il n'y a qu'à les gérer. Il estime que ce n'est pas objectif.

Intervention de M. PERRIER :

« Bonjour à tous.

Moi déjà je voudrais remercier pour la présentation et la clarté des explications. Alors c'est vrai, c'est un véritable choix, vous avez raison Madame NOWAK. Mais je me permettrai simplement de vous rappeler quand nous étions aux affaires, je dis nous, puisque j'en ai fait partie et j'assume cette responsabilité, nous étions confrontés, alors pas à une hausse des matières premières, mais nous étions confrontés à la baisse de la DGF. Et je vous rappelle que nous avons été amenés à prendre une décision qui ne nous faisait pas plaisir les uns les autres, comme celle de ce soir, d'augmenter de 6,4, ça ne nous fait pas plaisir -personne autour de cette table est heureux d'augmenter 6,4. Mais nous, nous avons pris aussi une décision qui n'était pas, qui était du même acabit, si je puis dire, on avait revu les abattements de la taxe d'habitation. Et ça faisait une augmentation pour le Ballanais et pour tous les Ballanais, de 90 €uros à peu près de moyenne. Vous voyez ? Et on l'a fait parce que on était contraint budgétairement, financièrement. Bon, ce soir, on est dans le même cas de figure. Après, sur le montant des investissements, votre discours, je me retrouve un peu dans le discours que j'ai tenu lors du dernier budget avec Emmanuel PLEE et même Thierry CHAILLOUX, on a tenu un peu ce discours quand on a vu les le montant des investissements s'envoler. Aujourd'hui, ces investissements, ils sont programmés, ils font partie des autorisations de programme. Moi, je n'ai rien à dire par rapport à ça. Donc, c'est vrai que je reviens sur l'augmentation des impôts de 6,4, moi je vais la voter et pas de gaieté de cœur. Parce que on est contraint et forcé et on ne peut pas comparer, et Monsieur le Maire a entièrement raison, on ne peut pas comparer avec les autres Communes que vous venez de citer puisque, comme l'a très bien dit Monsieur le Maire, l'état de la dette n'est pas la même. Je veux simplement vous rappeler : on a pris, et vous étiez première Adjointe, on a pris une décision en 2015, 2016 de revoir la politique des abattements. Et je crois me rappeler que, dans notre programme de 2014, nous avons pris également l'engagement de ne pas augmenter les impôts. C'est d'ailleurs une des raisons du désaccord qu'il y a eu, et je le dis d'autant plus ce soir que Michel LEZEAU, qui était maire, qui faisait partie de notre équipe était contre cette politique de modifier les abattements et ça a été un des débuts un peu des désaccords que Michel LEZEAU avait vis-à-vis de cette position. Voilà donc ce soir on est dans le même cas de figure qu'en 2014, mais je dirais dans le même cas de figure au niveau de la décision, mais au niveau des montants. Ce soir, ce n'est pas du tout les mêmes montants. Donc je crois que la décision qui est prise est une décision qui est sage, pas facile à prendre et donc moi je soutiens cette décision, je la prends, je voterai pour, pas de gaieté de

cœur, mais je crois que c'est le bon sens et c'est la prudence. Alors, dire aussi que si demain la situation s'améliore, on ne baissera pas les impôts... Je ne peux pas vous laisser dire ça. J'avais fait cette proposition lorsque l'augmentation des bases, alors je n'ai plus en tête l'année, je crois en 2018, 2019, on avait eu une forte augmentation des bases et donc j'avais fait cette proposition à l'époque, on pouvait largement le faire. Vous aviez balayé d'un trait cette proposition, vous ne l'avez même pas examinée, l'Adjoint aux finances de l'époque, disant que techniquement ce n'était pas possible alors qu'on avait apporté les solutions techniques. Alors voilà donc, moi, ce soir je dis que c'est une décision courageuse et que je la voterai. Pas de gaieté de cœur. Mais je tenais à vous rappeler un peu ce passé qui n'est pas si vieux que ça. »

Mme NOWAK répond qu'en ce qui concerne les abattements, la décision avait été prise sur les conseils de M. PERRIER qui était aux finances. L'idée venait donc de lui.

M. PERRIER répond qu'il était effectivement Adjoint aux finances. Il rappelle que Mme NOWAK, bien que 1^{ère} Adjointe, n'était pas au courant de toutes les affaires de la Municipalité. Cette proposition avait été suggérée par le Trésor public à l'appui de l'analyse financière que les services fiscaux avaient effectuée. A l'époque, il n'y avait pas de marge de manœuvre au niveau des taux puisqu'ils étaient déjà élevés. Revoir cette politique d'abattement était la seule solution et l'ensemble de l'équipe l'avait acceptée car elle était devant un mur. Il n'avait pas fait cette proposition seul, mais de façon collective et cela avait été validé en Conseil Municipal.

Il ne renie pas cette position mais il rappelle qu'en 2014, l'engagement avait aussi été pris de ne pas augmenter les impôts mais, dans une situation contrainte et forcée qui ne pouvait être maîtrisée, les élus sont revenus sur leur position. Dans ses propos, il ne remettait pas en cause Mme NOWAK puisque c'était une décision collective d'une équipe dont il faisait partie jusqu'en 2017.

M. FORTIN rappelle quant à lui qu'en 2018, les groupes d'opposition avaient demandé qu'un désendettement de 250 000 €uros soit maintenu alors que la majorité, pour avoir une marge de manœuvre, ne voulait poursuivre le désendettement qu'à hauteur de 200 000 €uros. L'opposition avait alors été entendue et la somme de 250 000 €uros a été inscrite au niveau des Orientations budgétaires. Aujourd'hui, l'opposition demande, en supprimant la GRC prévue pour 56 000 €uros, de maintenir le désendettement au même niveau.

M. PERRIER répond qu'il partage ce point de vue, d'autant plus qu'il s'est battu à chaque fois pour poursuivre le désendettement de la Commune à hauteur de 250 000 €uros. Aujourd'hui, le contexte n'étant pas le même, il suggère qu'en fonction des subventions demandées mais non encore notifiées, il sera peut-être possible d'ajuster le désendettement ou le recours à l'emprunt avec une décision modificative. Cela peut éventuellement être discuté en Commission Finances. Mais pour l'instant, pour présenter un budget équilibré, un désendettement de 200 000 €uros est possible et qui pourra être retravaillé en cours d'année.

M. le Maire indique qu'effectivement, il est possible, avant le vote du Budget, d'examiner cette possibilité. Avant de négocier l'emprunt, entre juillet et septembre, il sera temps de voir les subventions qui auront été attribuées pour arriver à 250 000 €uros puisqu'il s'était engagé à désendetter la Ville. Toutefois, compte tenu des difficultés actuelles, il a maintenu le désendettement à un niveau de 200 000 €uros, ce qui est une performance compte tenu du contexte. C'est pourquoi il pense qu'une solution peut être trouvée sur ce sujet du désendettement.

M. KOENIG revient sur les deux événements évoqués que sont les Ballympiades et la fête du bénévolat. Les supprimer ne permettra pas de modifier la CAF. En revanche, il rappelle que le vivre ensemble est une chose à laquelle tient beaucoup l'équipe. Ce ne sont pas de gros investissements mais ils représentent quelque chose d'important pour les Ballanais, une manière de mettre en valeur les sportifs et les bénévoles et qui permettent aux familles de se retrouver en ces périodes difficiles. Il suggère de travailler sur les vrais enjeux puisque, bien que ces événements ne soient pas des détails pour l'équipe, ils ne représentent pas grand-chose sur le plan économique.

Mme NOWAK indique que ce n'est pas sur ces points qu'elle est intervenue, mais sur les récupérateurs d'eau pour 12 000 €uros, les prestations de ménage pour 16 000 €uros, l'achat de la balayeuse pour 140 000 €uros.

M. le Maire répond que c'est de l'investissement. Il aurait pu baisser de 50 000 €uros les AP/CP pour le tennis et l'écriture permettant d'arriver à un désendettement de 250 000 €uros aurait été trouvée. Néanmoins, il indique que si cette somme a été inscrite, c'est parce qu'il pense qu'elle sera bel et bien utilisée. Mais cela reste une estimation pour l'instant.

M. DESCROIX précise qu'en ce qui concerne les récupérateurs d'eau, la dépense ne sera que de 6 000 €uros puisque les Ballanais participeront à leur achat. Au-delà du développement durable puisque cela permettra de récupérer l'eau de pluie, cela permettra de faire quelques économies sur le prix de l'eau.

Il revient également sur le coût de l'externalisation du ménage évoqué par Mme NOWAK. Il précise que cela permettra de faire des économies puisque, en cas d'arrêt pour maladie des agents, il faut les payer et les remplacer alors que la société de ménage est obligée d'assurer le ménage, même en cas de maladie de ses salariés. C'est donc aussi une gestion en bon père de famille, pour reprendre l'expression de Mme NOWAK.

Mme NOWAK répond sur le ménage en rappelant qu'à une époque, le ménage était externalisé sur deux écoles et cela n'avait pas fonctionné et que cela avait entraîné une mauvaise qualité du service. Elle attend donc de voir la qualité du service au Centre social et à la Parenthèse. Si on demande aux parents d'élèves ce qu'ils préfèrent, ils répondront les agents municipaux et non une société extérieure.

M. le Maire répond qu'il n'y aura pas de changement dans les écoles. Le ménage sera toujours effectué par du personnel municipal.

Mme NOWAK répond qu'elle n'a pas dit cela ; elle prenait un exemple de ce qui se faisait auparavant. Elle a bien compris que cela ne concernait pas les écoles. En parlant des parents d'élèves, elle voulait dire qu'ils pouvaient attester de la qualité de travail entre la société et les agents municipaux. Elle a donc peur d'une diminution de la qualité du service.

M. le Maire répond que ce ne sont pas les mêmes prestations. L'important, c'est qu'en cas d'absence d'un agent, il faut faire intervenir en catastrophe un prestataire. En externalisant le ménage, on garantit une intervention sur le site. La responsable du service Ménage va suivre ces prestations pour s'assurer de la qualité du service rendu.

Intervention de M. JEGO :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, chers public, chers Ballanais. Excusez mon émotion parce que je ne prends pas souvent la parole en Conseil municipal. Vous me connaissez suffisamment pour savoir que je suis fortement attaché à ma délégation. Et je voulais vous rappeler quelques faits parce que, même si ça semble petit, c'est quand même important pour moi.

Je voudrais vous rappeler les origines de nos festivités au sport. J'ai envie de dire, formule un petit peu connue, « Vous en rêviez, nous l'avons fait ». Je vous rappelle qu'on a réuni une vingtaine de clubs sportifs autour d'un Office Municipal des Sports. Et je rejoins Didier KOENIG : le sport, le vivre ensemble, ce n'est pas un hasard si nos bureaux se côtoient. Et chaque jour, on fait du vivre ensemble avec les Ballanais. Alors peut-être que ça, vous ne saviez pas faire, peut-être que vous n'avez pas osé, mais vous ne pouvez pas nous reprocher d'avoir mis en œuvre des solutions enfin des festivités, effectivement. On a porté ces festivités au niveau municipal. Mais c'est l'OMSBM, en 2023, qui va pleinement les porter. C'est à dire que demain vous vous êtes en train de nous dire que, pour économiser des queues de cerises, vous me demandez d'aller voir mes clubs sportifs demain et leur dire « Eh bien, écoutez, ce que vous me réclamez de faire cette année en 2023, vous ne le ferez pas ». Pour moi, ce n'est pas possible et ce n'est pas avec ça qu'on va régler les problèmes de la Commune. Donc ça, c'est pour ces petites festivités. Les Ballympiades qui ont coûté franchement, on pourrait demander mais 3 fois rien, franchement, 3 fois rien sur un budget municipal et les Trophées du sport, je sais bien que vous n'avez pas sauté dessus, mais je vous rappelle quand même qu'on a eu du mal à maintenir la contenance de la salle pour cette soirée de gala et qu'à la sortie, on n'arrivait plus à se débarrasser des Ballanais tellement ils étaient bien autour du verre de l'amitié même s'il y a plus rien à boire, on est resté très longtemps. Il fallait venir. Venez l'année prochaine, je vous y invite, enfin, en 2023.

*Un 2^{ème} point. Alors on ne parle plus du tout des mêmes budgets puisqu'on va parler des tennis couverts. Je vous rappelle quand même, à moins vous ayez la mémoire courte, que les tennis couverts, c'était chez vous une salle de raquette et un budget multiplié par 2. Je parle bien de cette salle de raquette, projet pharaonique qu'on ne pouvait pas tenir. On a mis les clubs sportifs autour de la table et on s'est dit « Comment on va faire ? ». On a intégré à notre réflexion le Tennis club de Ballan-Miré. Aujourd'hui, on a un projet qui est ficelé, qui tient la route, qui est en cours, les budgets sont votés et vous nous demandez d'aller dire au tennis club « Ben non, on va reculer le projet parce que on ne va pas mettre 600, on va mettre 500 000 ». Alors voilà, si vous voulez moi ce soir je suis un peu exaspéré, j'ai l'impression que tout ce qu'on essaie de construire, vous essayez de le déconstruire. Vous vouliez des tennis couverts, il fallait les faire pendant que vous étiez en responsabilité. Voilà donc je trouve que ma formule est plutôt sympa : « vous en rêviez, nous l'avons fait » effectivement et on continuera ce programme-là. Voilà, j'ai terminé.
Merci Monsieur le Maire. »*

Mme PEINOCHE pense qu'il y a un problème de communication car les tennis n'ont jamais été remis en question par le groupe.

M le Maire répond que c'est bien ce que l'opposition a dit : qu'il fallait reporter les investissements en septembre au lieu de juin en inscrivant 300 000 Euros au lieu des 650 000 Euros proposés. Mais il ne souhaite pas reporter ces travaux.

M. LE GOFF revient sur le sujet du débat : l'augmentation de 6,4 % des impôts et on arrive sur l'investissement, ce qu'il doit être fait ou pas. M. FORTIN a porté le sujet sur les 50 000 Euros de désendettement et on parle maintenant d'équilibrer les comptes de fonctionnement, ce qui n'a rien à voir. Il veut bien débattre des 6,4 % d'augmentation, mais ne pas parler d'investissement, car c'est différent.

M. FORTIN indique qu'au moment du vote du Budget, il aura le budget 2022 pour comparer.

M LE GOFF précise que M. FORTIN parle sans doute du Compte Administratif qui sera voté, comme souvent, après le vote du Budget.

M. FORTIN indique demande des chiffres précis : le pourcentage des travaux réalisés en investissement, les travaux en régie. Il indique que l'opposition est obligée d'attendre le Conseil municipal pour avoir des chiffres.

M. le Maire répond que, ce soir, on ne peut lui reprocher de ne pas donner de chiffres précis.

Intervention de M. FOUGERE

« Bonsoir à tous.

Mes propos vont peut-être faire redondance avec un certain nombre de choses que j'ai entendues ce soir, mais enfin, je suis quand même un petit peu étonné des réactions de notre minorité. Parce que même si le rôle de l'opposition est de s'opposer, rien n'interdit de faire preuve d'un peu de sens commun ou de réciprocité dans la réflexion. Parce que j'observe que quand chaque jour, via les médias, on est arrosé d'informations négatives, la pandémie, la guerre et maintenant la crise économique avec une inflation, je vous le rappelle, qui va être de plus de 6 %. Alors on parle de 6,4 % pour l'augmentation de la part du foncier et de la taxe foncière. En revanche, plus de 6 % d'inflation, on n'a jamais vu ça depuis les années 70, Madame NOWAK. Donc moi je voudrais simplement dire que, alors j'ai noté plein de choses lorsque Monsieur le Maire a fait son propos liminaire et quand je vois qu'on arrive à maintenir les services à la population, que malgré tout on maintient le désendettement, qu'on maintient des investissements conséquents, bien moi, ça me rassure un petit peu malgré tout, parce que ça veut dire qu'on n'arrête pas de fonctionner, on n'arrête pas de vivre et ça c'est important je pense pour nos concitoyens, plutôt que se battre à coups de « vous ne faites pas ceci, vous ne faites pas cela, vous enlevez 50 000, ici vous remettez 10 000 là, etc... ». Vous avez été aux affaires pendant des années et la dette, vous la connaissez bien puisque vous êtes un petit peu à l'origine quand même. Donc moi je dis que ce budget, Madame, ce budget est voulu par Monsieur le Maire, travaillé par l'Adjoint aux finances et les services, est soutenu par cette majorité.

Je pense qu'il a été réfléchi, raisonné, maîtrisé dans l'intérêt collectif, dans notre intérêt à tous, vous et nous, à tous les Ballanais et qu'il est fait, je pense, pour maintenir autant que possible une certaine qualité de vie dans notre ville à la campagne. Enfin, je pense que surtout assumer ce budget, de mon point de vue, c'est peut-être ça être responsable finalement. Voilà, je vous remercie. »

Mme NOWAK pense que la majorité ne reprend à chaque fois qu'une partie des propos de l'opposition, sous-entendant qu'elle n'était pas responsable, que le vivre ensemble ne l'intéressait pas, qu'elle ne savait pas le faire, ce qu'elle conteste formellement. Ses propos sont à chaque fois repris pour être mis en opposition. Elle regrette qu'après avoir pensé qu'opposition et majorité s'entendraient peut-être sur le désendettement en fonction des événements, il semble que ce qui est retenu de ses propos porte sur des petites sommes, que c'est l'essentiel de ce qu'a pu dire l'opposition et c'est dommage, car elle le conteste.

M. le Maire indique qu'il n'a pas entendu de l'opposition des propositions significatives pour réduire les dépenses de fonctionnement, à part, de façon taquine, les dépenses sous-entendues somptueuses pour les fêtes et cérémonies. Il redemande donc quelles sont les dépenses significatives que l'opposition pourrait proposer pour réduire les dépenses de fonctionnement.

Le détail de toutes les dépenses de 2023 a été présenté : un million d'€uros de dépenses supplémentaires, 2/3 des dépenses de personnel imposés, 62 000 €uros de dépenses de personnel supplémentaires pour augmenter le salaire de 30 €uros. L'opposition aurait pu dire de ne pas le faire pour économiser 60 000 €uros sur le fonctionnement, éventuellement.

M. FORTIN demande à avoir le document sur lequel sont indiquées les choses ciblées, dépensées, réalisées... dans leur globalité.

M. le Maire répond que, comme tous les ans, le document budgétaire sera fourni. Ces orientations budgétaires étaient très détaillées, la présentation a eu lieu en Commission Finances et l'opposition avait la possibilité de faire des propositions.

M le Maire clôt le débat en remerciant tous les intervenants et donne rendez-vous le 9 mars pour le vote du budget. Il précise que la situation financière a été parfaitement expliquée : l'équilibre nécessaire du fonctionnement, les marges de manœuvre pour équilibrer ce budget, avec des dépenses imposées, et la nécessité d'augmenter la taxe foncière de 6,4 % qui s'ajoute à la révision des bases de 7,1 %.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires.

4- Autorisation d'engagement et de paiement de dépenses d'investissement 2023 avant le vote du Budget

M. LE GOFF présente la délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Mme BRECHARD indique qu'au vu de ce qui a été dit précédemment, sur les choix que l'opposition aurait fait, celle-ci votera contre cette délibération.

A M. le Maire qui indique qu'aucune proposition n'a été faite, Mme BRECHARD répond que, par exemple, l'achat de la balayeuse pour 140 000 €uros n'était peut-être pas nécessaire.

M. le Maire en prend note. Il répond toutefois que la balayeuse précédente ne convenait plus par rapport à la taille de la Commune. Une étude a été faite par rapport au kilométrage de voirie. Le prix de ce type de matériel est élevé et cette balayeuse est adaptée à la taille de BALLAN-MIRE. Il estime que c'est un bel investissement.

M. LE GOFF ajoute qu'avec cet investissement, il faut regarder les économies de fonctionnement, c'est important.

M. BRICE indique qu'une alternative à l'investissement était la mise à disposition qui évitait le coût de 140 000 Euros, pour diminuer la dette.

M. le Maire répond que ce n'est pas de l'investissement alors, ce serait du fonctionnement, ce qui n'est pas une solution.

M. PERRIER indique que la location, le bail... tout cela n'existe plus maintenant.

M. BRICE demande si la maintenance de la machine a été budgétisée. M. le Maire répond que la discussion sur ce sujet a eu lieu plusieurs fois déjà.

M. le Maire procède ensuite au vote.

Vote :

23 voix Pour

6 voix contre (MM. NOWAK, FORTIN, BRICE, BRECHARD, PEINOCHE, CARRENO).

5- Adhésion de principe au service d'intérim territorial du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

M. le Maire présente le projet de délibération.

Aucune remarque n'étant faite, la délibération est adoptée.

Vote :

Unanimité

6- Partenariat CHAPAU PROG / La Parenthèse

Mme METAY présente le projet de délibération.

Aucune question n'étant posée, la délibération est adoptée.

Vote :

Unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

En l'absence d'information TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, M. le Maire se dit satisfait de la déclaration d'intention signée par le Président de la Métropole, du Département, de la Région, de l'ensemble des EPCI du département concernant le RER Touraine. Cet acte de candidature permettra d'accéder au RER Touraine et M. le Maire espère que le Gouvernement accèdera à cette demande qui, pour BALLAN-MIRE, à seulement 12 minutes du centre-ville de TOURS, permettra au quartier de la gare, actuellement en devenir, de prendre toute sa dimension grâce à la gare. C'est donc pour lui une bonne nouvelle.

DECISIONS DU MAIRE

Sur les décisions n° 1 et 5, M. FORTIN demande si les 38 000 €uros représentent le montant des travaux.
M. le Maire répond que c'est le montant de la subvention demandée sur les 70 000 €uros de travaux éligibles.

QUESTIONS DIVERSES

1^{ère} question posée par Mme BRECHARD :

« Comme bon nombre de ballanais, nous avons subi une coupure d'eau le jeudi 19 janvier un peu avant 9h et jusqu'aux environs de 11 heures. Ayant contacté Véolia, ceux-ci nous ont informé qu'il y avait effectivement des travaux programmés. A la question de savoir pourquoi les habitants n'étaient pas prévenus, il nous a été répondu que, s'agissant de travaux programmés, Véolia en avait informé la municipalité et qu'il est de la responsabilité de celle-ci de prévenir ses administrés. Quels moyens de communication mettez-vous en place dans de telles circonstances ? »

Réponse de M. le Maire :

« Nous avons en effet reçu 2 messages de la part de VEOLIA, qui sont un peu filous dans cette histoire. Je m'explique : le premier était daté du 13 janvier, qui nous informait qu'ils étaient en cours de renouvellement des 2 débitmètres sur la distribution du réservoir de la Bonnetière à BALLAN-MIRE et il nous était indiqué : *« Nous allons procéder de la façon suivante, mercredi 18 janvier de 8 h 30 à 12 h, nous allons isoler la conduite 300FD et de 13 h 30 à 16 h 00, nous allons isoler la conduite 250FD »*. Il était précisé *« qu'il ne devrait pas y avoir de coupure d'eau pour les abonnés. Cependant, il se peut que des baisses de pression se fassent ressentir en fonction de la consommation sur le réseau »*. Donc, afin de réserver l'information à des sujets majeurs, puisqu'on nous parlait donc pas de coupure, mais simplement de baisse de pression, nous n'avons pas relayé cette information.

Le second message de la part de VEOLIA est arrivé le 19 janvier, jour effectif de la coupure ; il est arrivé à 8 h 11 pour être précis, nous indiquant *« qu'en raison d'un souci technique, avec l'arrivée d'eau prévue initialement sur la conduite DN 250, risque trop important de déboîtement et de fuite sur l'installation, nous allons devoir faire un arrêt d'eau plus conséquent en urgence et donc non planifié sur le secteur défini en pièce jointe. L'intervention va durer 2h et nous nous excusons par avance du désagrément »*.

C'est pourquoi nous en avons fait une communication Facebook le même jour, publiée à 10 h, indiquant que dans le cadre d'une intervention technique sur le réseau d'eau, des baisses de pression voire de coupure peuvent se produire sur la commune. Le retour à la normale étant prévu en fin de matinée. Donc, nous avons communiqué sur le moyen qui était le plus simple et le plus facile, c'est à dire la page Facebook. J'invite donc tous les Ballanais à suivre cette page qui leur permet d'avoir des informations en temps réel. Donc, en conclusion, je répète qu'il ne s'agissait pas d'une coupure d'eau non prévue. Enfin, il s'agissait d'une coupure d'eau non prévue et qui a été effectuée en urgence et à laquelle nous avons réagi avec les moyens qui nous semblaient les plus efficaces dans cette circonstance. »

Mme BRECHARD ne remettait pas en cause la coupure du 19. La question plus générale portait sur le moyen de communication mis en place dans de telles circonstances.

M. le Maire répond que, lorsque la coupure est prévue, une information est diffusée dans les boîtes aux lettres. Dans le cas évoqué, ce n'était pas prévu donc l'information n'a pas pu être diffusée par ce moyen-là.

2^{ème} question posée par M. BRICE :

« Suite à l'effondrement de la voûte sur l'église des Ballanais nous ont interpellé pour savoir l'état d'avancement et savoir dans quel délai les travaux de réparation vont être effectués »

Réponse de M. le Maire :

« Pour commencer, je vais déjà brièvement rappeler les travaux effectués très rapidement après l'accident, pour permettre de réutiliser au plus vite l'église. Je rappelle que nous avons procédé très vite à la mise en sécurité du site suite à l'accident qui était survenu le 21 juillet. Et d'ailleurs heureusement sans trop de gravité pour l'agent en cause.

Très concrètement, nous avons fait enlever les gravats, sécuriser la tribune par des étais. Son accès était d'ailleurs interdit à ce stade. Nous avons également fait installer un filet sur toute la longueur de la nef pour prévenir d'éventuelles chutes de plâtre. Par ailleurs, pour sécuriser complètement l'espace, la voûte sarrasine qui était partiellement détruite suite à la chute, a été totalement démontée. Le 26 août, nous avons effectué le nettoyage de la poussière pour permettre une réouverture dès la fin du mois d'août. Le prêtre a toutefois souhaité décaler la réouverture, pour des raisons d'organisation, mais il nous a chaudement remercié pour notre célérité. En effet, en l'état actuel, il est possible d'assurer l'activité normale de l'Église, même si naturellement, personne ne peut se satisfaire de la voir dans cet état, en particulier quand il est 11 h et que les cloches sonnent, si je peux me permettre. Une fois cette mise en sécurité achevée, il faut maintenant effectuer un lourd travail pour pouvoir procéder aux réparations. L'édifice étant protégé par son inscription à l'inventaire des monuments historiques, vous vous doutez bien qu'on ne peut pas faire ce que l'on veut. Nous avons donc sollicité le passage de l'architecte des bâtiments de France, le 10 octobre 2022, pour qu'il nous donne ses recommandations de travaux. Nous avons transmis ses recommandations à l'Agence MOREAU BOKTOR, spécialiste de ce type de travaux, pour qu'elle nous établisse un devis concernant un relevé de situation avec indication des pathologies, une analyse de l'état sanitaire ainsi que des désordres et les propositions de reprise. Donc il va y avoir un cabinet qui va venir pour faire une analyse, pour pouvoir dire ce qu'il faut faire et comment réparer et quelle est l'étendue de la réparation à faire, si je retraduis ce que je viens de dire. Ce travail va permettre de faire effectuer une estimation des travaux qui seront ensuite à réaliser. On a transmis le devis à l'assureur de cette entreprise qui est censée nous faire le devis pour les travaux. Nous n'avons pas de retour pour l'instant. Ensuite, les travaux devront être lancés. Et ça va prendre du temps puisque là encore, il va falloir trouver les entreprises idoines compte tenu de la particularité du bâtiment. Tout ça pour vous dire que les travaux n'auront pas lieu à court terme. Et je ne sais même pas si vous dire s'ils auront lieu cette année. Mais l'important, à nos yeux, a été de pouvoir faire en sorte que l'église puisse être ouverte pour les personnes qui souhaitent s'y rendre. »

M. BRICE précise qu'il ne remettait pas en cause les travaux effectués pour la réouverture de l'église mais qu'il voulait connaître les travaux qui seraient réalisés et dans quels délais.

Mme NOWAK demande s'il y aura une aide au niveau du financement.

M. le Maire répond que suite au dommage, c'est l'assurance qui devra couvrir les frais de réparation.

3^{ème} question posée par Mme PEINOCHE :

« Nous avons été interpellés par des Ballanais qui ont assisté à vos vœux et qui s'interrogent sur les dépenses liées à cette cérémonie. Pouvez-vous nous indiquer le montant de ces dépenses ? »

Réponse de M. le Maire :

« Tout d'abord, une petite précision pour commencer : ce ne sont pas nos vœux mais bien ceux, comme le précisait l'invitation, du Maire et de l'ensemble du Conseil municipal. J'ai d'ailleurs invité l'ensemble des membres du Conseil municipal à me rejoindre sur l'estrade dont vous faites partie, donc c'était les vœux du Conseil municipal.

Je vais naturellement, et c'est ma façon d'être transparent, vous communiquer le montant de ces vœux. Celui-ci s'élève très exactement à la somme de 14 591,86 € pour les 650 personnes présentes. Et je dois dire que c'est parfaitement conforme à la consigne que j'avais passée, à savoir que ma commande politique était que je souhaitais que ces vœux, ouvert à la population, ne dépassent pas le montant maximum de ce qui avait été préalablement dépensé pour les vœux, lors de la précédente mandature, vœux qui étaient sur invitation et ouverts à plus de la moitié moins de personnes finalement, puisque seulement 300 personnes maximum pouvaient participer à ces vœux. A ce titre, je tiens à vous rappeler qu'en 2019, le budget total des vœux de la Commune de BALLAN-MIRE s'était élevé à 15 543 €, et en 2018, année où il avait été distribué des clés USB réalisées par Michel AUDIARD, la facture se montait à 28 593 €, en incluant ce cadeau.

Alors vous voyez qu'au-delà de ces chiffres, je m'étonne de cette démarche. Vous souhaitez connaître le coût des vœux, soit. Mais je renote quand même que vous vous cachez derrière le petit doigt des Ballanais pour demander combien les vœux ont coûté, parce que nous, les Ballanais qu'on a vus, on ne doit pas voir les mêmes, mais les Ballanais qu'on a vus, y compris lors des vœux et même ceux qui n'ont pas pu y assister, on a vu des gens qui étaient contents, contents d'avoir participé à ce moment convivial, à ce moment où on a pu échanger. Et vous savez, j'ai même vu un Ballanais qui m'a dit que ça faisait 30 ans qu'il habitait BALLAN-MIRE et que c'est la première fois qu'il avait été invité à des vœux. Ça, j'en suis très heureux. Nous, on a voulu faire des vœux à notre image, c'est-à-dire bien organisés et de bonne tenue, mais pas ostentatoires et effectivement, il n'y avait pas de chanteuse connue, il n'y avait pas de magicien, je ne suis pas sorti d'une boîte de magie, il n'y avait pas non plus de cadeaux distribués. Il y avait simplement de la convivialité, de la bonne humeur. Et ça, vous savez, ça ne coûte pas très cher, heureusement. Voilà ce que je voulais vous répondre. Moi je trouve un peu regrettable, mais vous l'avez fait d'ailleurs sur le reste tout à l'heure, au moment du budget, je trouve regrettable de chercher la polémique sur des moments de convivialité avec les Ballanais. Quand on fait des événements, on est responsable de l'argent public. Je ne cesse de dire que nous sommes responsables de l'argent public, on ne fait pas des choses qui ne sont pas conformes à notre capacité de faire et on fait des choses, encore une fois, de bonne tenue dans l'intérêt des Ballanais. Alors voilà, je dois vous dire, je vais être sincère, je parle sous le contrôle de mon équipe, je n'étais même pas étonné de votre question. Parce que finalement, depuis 3 ans, ce que je remarque, c'est que vous osez tout finalement ; et encore ce soir vous avez osé poser la question sur le coût des vœux, alors que c'était une belle soirée réussie de l'avis unanime des Ballanais. Je trouve ça un peu dommage. »

Mme PEINOCHE répond qu'elle s'attendait à cette réponse. Elle précise qu'en 2018 et 2019, elle n'était pas aux affaires et qu'elle préfère se tourner vers l'avenir.

D'autre part, elle rappelle que le contexte économique de 2019 n'était pas le même. Il est vrai que des Ballanais se sont posés la question du coût de ces vœux en raison des deux salles ouvertes, deux écrans. Toutefois, elle adhère au fait que les vœux étaient ouverts à toute la population, principe auquel elle adhère et dont elle remercie M. le Maire. Enfin, un certain nombre de Communes ont revu leurs vœux, plus sobres, d'autres les ont annulés. Elle pense que ce n'était pas non plus une bonne chose car les gens, après deux ans, attendaient ce moment convivial.

A M. le Maire qui a indiqué que ces vœux étaient sobres, Mme PEINOCHE répond que, dans le contexte actuel, il est difficile de dire que les vœux étaient sobres et qu'on allait augmenter les impôts. Ce n'est pas de la polémique, Mme PEINOCHE indique que M. le Maire déforme ses propos : c'était une simple question.

M. le Maire répond tout d'abord que le coût par invité est moitié moins cher qu'il y a deux ans. Il note ensuite que Mme PEINOCHE se désolidarise du groupe d'opposition en indiquant qu'elle n'était pas là auparavant. Or, Mme NOWAK, 1^{ère} Ajointe de la mandature précédente, qui était présente aux vœux, savait très bien combien avaient coûté les vœux précédents.

Mme PEINOCHE indique qu'elle ne se désolidarise pas, elle a juste posé la question et fait remarquer à M. le Maire qu'il confond les vœux avec le Bicentenaire.

M. le Maire précise que c'était les vœux de l'année du bicentenaire. En ce qui concerne l'annulation de certains vœux, il fait remarquer qu'aucun Maire de la Métropole n'a annulé ses vœux. Il s'est rendu à plusieurs cérémonies, organisées différemment en fonction des moyens financiers des Communes. Il rappelle que l'équipe a été élue en 2020 et que ce sont les premiers vœux du mandat. Il regrette que ces vœux à la population aient fait l'objet d'un débat, qu'on lui reproche qu'ils aient coûté trop cher et il donne rendez-vous aux Ballanais l'année prochaine pour la seconde édition de vœux ouverts à nouveau à la population.

M. le Maire clôt la séance en donnant rendez-vous le 9 mars.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 22 h 45

Fait à Ballan-Miré, le 9 mars 2023

Le secrétaire de séance



Didier KOENIG

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Ballan-Miré, Maine-et-Loire. The stamp contains the text 'MAIRIE BALLAN-MIRÉ' at the top and 'Maine-et-Loire' at the bottom. A signature in blue ink is written over the stamp, and the name 'Didier KOENIG' is printed below it.



Le Maire
Thierry CHAILLOUX

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Ballan-Miré, Maine-et-Loire. The stamp contains the text 'MAIRIE BALLAN-MIRÉ' at the top and 'Maine-et-Loire' at the bottom. A signature in blue ink is written over the stamp, and the name 'Thierry CHAILLOUX' is printed below it.



LES MESURES MISES EN PLACE PAR L'ETAT

Loi de Finance Rectificative 2022 :

- Filet de sécurité pour compenser la hausse des salaires et de l'énergie
 - ↳ Montant pour Ballan-Miré = 366 000 €
- Versé en 2023

Loi de Finance 2023 :

- Boudier électricité pour les petites entreprises
- Amortisseur électrique déduit des factures d'électricité
 - ↳ + 40 000 € qui couvrent le surplus de hausse au 1^{er} janvier 2023 par rapport à celles déjà annoncées
- Filet de sécurité énergie
 - ↳ Aucun impact pour Ballan-Miré

CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

Conséquences pour la commune de Ballan-Miré en 2022, l'explosion des coûts :

- Augmentation de la dépense énergétique = 177 000 €
 - Electricité : x2 sur 6 mois
 - Gaz : x6 sur 6 mois
- Déficit point d'indice + hausses du SMIC = Hausse masse salariale = 100 000 €
- Report des travaux de rénovation de l'école Hélène Boucher

➔ Réalisation de dépenses d'investissement en 2022 prévues en 2023 (DM de Juin 2022)

CONTEXTE ECONOMIQUE LOCAL

Conséquences pour la commune de Ballan-Miré en 2022 : Maîtrise du budget malgré les contraintes extérieures subies

- Hausse des dépenses de fonctionnement de 277 000 €
- Dépenses imprévues utilisées à due concurrence
- CAF nette à fin 2022 = 7 000 € environ (contre 56 000 € prévus au BP)

CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

Mesures d'économies mises en place dans la préparation budgétaire 2023 :

- Demande aux services de réduire les dépenses de fonctionnement de 5%
 - ↳ Objectif atteint par certains services : la culture, l'enfance, les charges annexes du personnel, la police municipale
 - ↳ Pour les autres services : impossible compte tenu du contexte économique
- Maintenir un niveau satisfaisant d'investissement pour répondre aux besoins de la collectivité tout en continuant à désamortir

REFORME DE LA FISCALITE

Suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

En 2021 :

- 80 % des ménages ne payent plus la TH
- les 20% restants bénéficient d'un abattement de 30 % de TH

En 2022 : les 20% restants bénéficient d'un abattement de 65 % de TH

En 2023 :

- Plus de TH sur les résidences principales
- Les résidences secondaires et les logements vacants restent soumis à la TH à 100%
- Les communes retrouvent leur pouvoir de taux sur la TH
- Taux de TH fixé à celui de 2019 = 18,06 %

LOI DE FINANCES 2023

Revalorisation forfaitaire des bases fiscales 2023

- Taux foncier : 7,1 %

Depuis 2016, ce coefficient de revalorisation correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation constaté entre novembre N-2 et novembre N-1

Années	Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales
2016	1,00%
2017	0,40%
2018	1,30%
2019	2,30%
2020	TH = + 0,9 % TF = 1,2 %
2021	0,30%
2022	3,40%
2023	7,1%

CONTEXTE LOCAL

Situation financière de Ballan au niveau du Compte Administratif 2021 :
- capacité d'autofinancement 2021

Niveau	Ballan-Mine 2021	Département	Région	National
CAP en €/hab	187	186	183	210

LOI DE FINANCES 2023

Concours et dotations de l'Etat

- Hausse de la DGF : + 320 M€ dont :
 - Progression de la Dotation de Solidarité Rurale : + 200 M€
 - Progression de la Dotation de Solidarité Urbaine : + 90 M€

DGF en M€

Impact non connu à date

Choix de maintenir à l'identique de 2022

CONTEXTE LOCAL

Situation financière de Ballan au niveau du Compte Administratif 2021 :
- Capacité de désendettement 2021

Année	Dotation de l'Etat	Ballan M€-1	Dotation totale
2016	11,00	7,04	18,04
2017	11,00	9,47	20,47
2018	11,00	7,49	18,49
2019	11,00	7,23	18,23
2020	11,00	4,49	15,49
2021	11,00	4,10	15,10

REFORME COMPTABLE

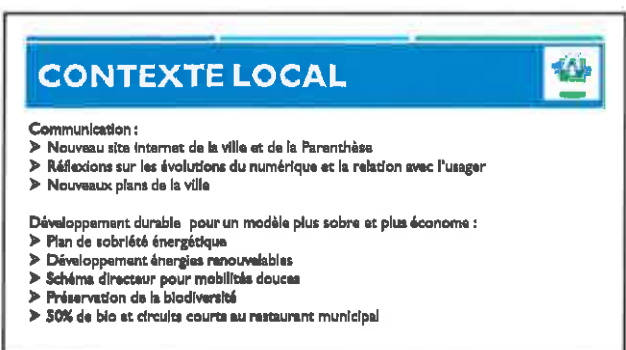
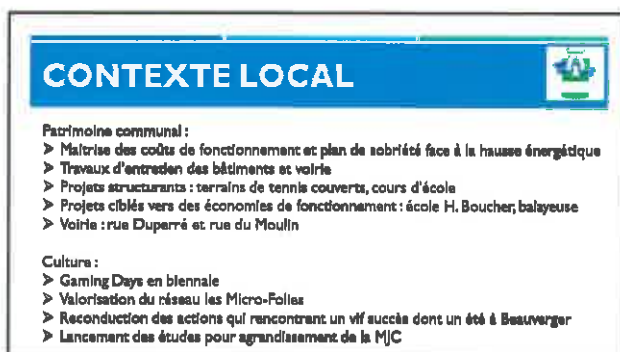
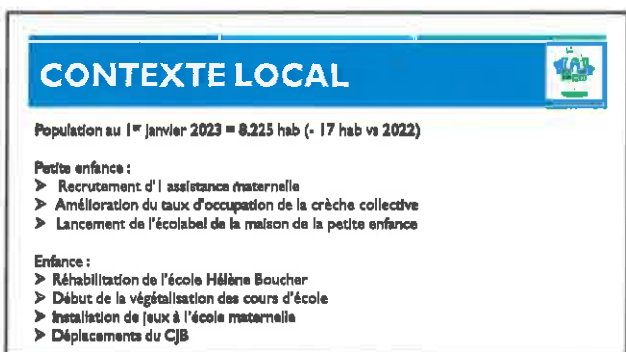
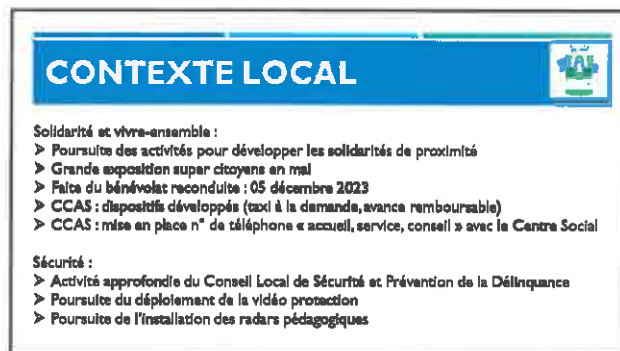
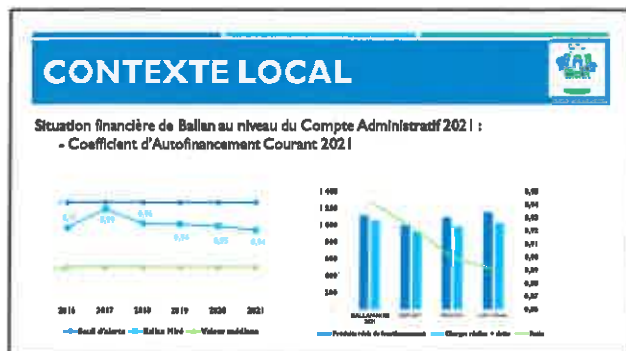
Mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 :

- Référentiel de droit commun pour la quasi-totalité des collectivités
- Fongibilité des crédits
- Gestion des dépenses imprévues repensée
 - ↳ Suppression de l'inscription sur le chapitre spécifique : 022
 - ↳ Intégré désormais au chapitre 011
- Règlement Budgétaire et Financier obligatoire

CONTEXTE LOCAL

Situation financière de Ballan au niveau du Compte Administratif 2021 :
- Rigidité des charges structurelles 2021

Année	Besoin d'attente	Ballan M€-1	Valeur nette
2016	1400	1400	0,00
2017	1400	1400	0,00
2018	1400	1400	0,00
2019	1400	1400	0,00
2020	1400	1400	0,00
2021	1400	1400	0,00



OB 2023 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Dépenses réelles : 9 547 000 €

BP 2022	OB 2023	Variation	Variation
8 341 000	9 547 000	+ 1 205 000	+ 14,46%

OB 2023 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Principales variations des dépenses de personnel imposées à la collectivité

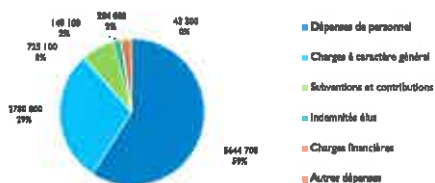
- > La revalorisation de la valeur du point d'indice suite réforme 2022 = 185 900 €
- > Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 46 800 €
- > L'augmentation éventuelle du point d'indice de 1,5% sur 6 mois : + 40 000 €
- > Le recrutement des agents pour le recensement de la population : + 37 600 €
- > L'incidence de la revalorisation du SMIC en 2022 : + 26 700 €

Soit un total de 337 000 € = 2/3 de la hausse des charges de personnel

OB 2023 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les principales dépenses



OB 2023 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Principales variations des dépenses de personnel décidées par la collectivité

- > Evolution du régime indemnitaire suite augmentation coût de la vie : + 62 500 €
- > Des remplacements : + 52 000 €
- > 3 mois de doublon pour 2 agents qui partent en retraite : + 37 500 €
- > Le recrutement en CDD d'un agent mis à disposition par une ESAT : + 35 000 €
- > L'ajustement des forfaits des assistantes maternelles : + 25 600 €
- > Le recrutement d'un ASVP suite au départ d'un agent à mi-temps : + 19 000 €
- > Des prestations ménages effectuées par entreprises : - 48 100 €

Soit un total de 183 000 € = 1/3 de la hausse des charges de personnel

OB 2023 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de personnel

- OB 2023 = 5 644 700 €
- Rappel BP 2022 = 5 132 700 €
- Variation vs 2022 = + 512 000 € (+ 9,98%)

OB 2023 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges à caractère général

- OB 2023 = 2 780 800 €
- Rappel BP 2022 = 2 077 300 €
- Variation vs 2022 = + 703 500 € (+ 33,87%)

OB 2023 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Principales variations des charges à caractère général

- L'augmentation du coût de l'énergie pour les bâtiments : + 488 000 €
- La nettoyage de certains bâtiments communaux par entreprise : + 64 000 €
- La restauration municipal : marché paine enfance et 50% de bio : + 59 000 €
- Une enveloppe de dépenses imprévues : + 40 000 €
- L'entretien des bâtiments : + 20 000 €
- L'achat de récupérateurs d'eau revendus à prix modique aux ballanais : + 12 000 €
- Le nouveau marché d'assurance : + 11 000 €
- La mise en place d'un parcours de sécurisation du système Informatique (cyber sécurité) : + 7 700 €

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Recettes réelles : 10 308 000 €

BP 2022	OB 2023	Variation	Variation
9 309 500	10 308 000	+ 998 500	+ 10,72%

OB 2023 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



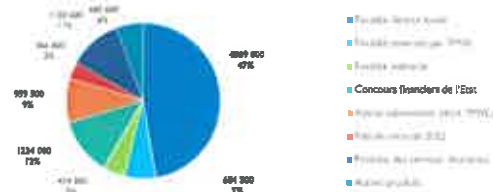
Subventions et contributions

- Subvention aux associations = 270 500 €
- Subvention au CCAS = 60 000 €
- Contribution au SIGEC = 295 500 €
- Contribution au SDIS = 99 100 €

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les principales recettes



OB 2023 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Synthèse : les principales dépenses

Charges à caractère général	5 044 700
Charges à caractère général	2 784 800
Subventions et contributions	734 100
Indemnités élus	149 200
Charges financières	294 000
Autres dépenses	35 200

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Fiscalité directe locale

- Revalorisation des bases = 7,1% soit + 318 700 €
- Augmentation physique des bases (nouvelles habitations) = + 30 000 €
- Fin de l'exonération de 40% pour les nouvelles habitations de 2021 = + 30 000 €
- TFB = 40,43%
- Coefficient correcteur pour compenser la perte de TH = 1,289814
- TPNB = 43,08%
- TH = 18,06%
- Lissage de la TFB des valeurs locatives locaux professionnels = - 10 000 €

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Fiscalité directe locale

Nombre de PC accordés

	Maisons individuelles	Appartements	Total
2016	48	5	53
2017	29	34	63
2018	56	147	183
2019	31	6	37
2020	72	0	72
2021	47	0	47
2022	29	0	29

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Fiscalité indirecte = 474 000 €

- Droits de mutation = 340 000 €
- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité = 95 500 €
- Taxes sur les pylônes, emplacements publicitaires

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Fiscalité directe locale = 4 869 000 €

TAXES	BASES MOTIVÉES BP 2022	BASES REELLES 2022	BASES ESTIMÉES 2022	Taux	PRODUIT	VARIATION BP 2022 / BP 2021
T.H.	426 106	614 000	658 572	10,00%	118 902 €	39 102 €
T.F.B.	8 200 000	8 204 121	8 229 841	0,04%	2 946 548 €	7 23 488 €
C.C.	8 872 202	8 898 118	8 688 295	20,00%	1 067 470 €	92 870 €
T.F.N.B.	100 100	99 608	106 681	10,00%	65 819 €	708 €
Linéage					10 000 €	10 000 €
				TOTAL	4 868 839 €	487 689 €

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Concours financiers de l'Etat = 1 224 000 €

- Dotation Globale de Fonctionnement = 982 000 €
- Dotation de Solidarité Rurale = 130 000 €
- Dotation Nationale de Péréquation = 112 000 €

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Fiscalité reversée par TMVL = 684 300 €

- Attribution de compensation = 525 400 €
 - Y compris la dotation subvention aux associations, transports pédagogiques et évènementiel
- Dotation de Solidarité Communautaire = 158 900 €

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Autres dotations et subventions = 959 500 €

- TMVL = 377 800 €
- CAF = 392 100 €
- Compensation Etat = 44 700 €
- Région = 40 000 €
- Communes = 31 100 €
- Département = 25 000 €
- Attribution FDTP = 15 500 €
- Dotation recensement = 14 800 €
- FCTVA : 9 400 €
- Etat = 8 600 €

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Filet de sécurité 2022 = 366 000 €

- Loi de finances rectificative 2022
- Mise en place d'un filet de sécurité pour pallier la hausse :
 - Des dépenses énergétiques
 - De la hausse de la masse salariale : SMIC et dégal du point d'indice
- Dotation versée en 2023
- Dotation = 70% de la hausse de l'énergie + 50% de la hausse de la masse salariale

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Synthèse : les principales recettes de fonctionnement

Recettes directes locales	4 889 000
Fractions reversées sur TMVL	684 300
Recettes indirectes	474 000
Comptes financiers de l'Etat	1 224 000
Autres subventions (dont TMVL)	438 500
Filet de sécurité 2022	366 000
Produits des services, du domaine	1 130 600
Autres produits	600 600

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Produits des services, du domaine = 1 130 600 €

- Restaurant municipal = 384 800 €
- Accueil des enfants = 313 200 €
- Personnel mis à disposition SIGEC = 172 500 €
- Personnel mis à disposition TMVL = 75 500 €
- Remboursement repas (Villandry, SIGEC) = 62 600 €
- Billetterie saison culturelle = 28 000 €
- Coupes de bois = 16 800 €
- Concessions cimetières = 10 600 €

OB 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT



Synthèse de la section de fonctionnement

	BP 2022	OB 2023	Variation	
Recettes	9 809 800	10 808 000	998 200	10,78%
Dépenses	8 941 000	9 947 000	1 206 000	14,48%
Finances en régie	130 000	100 000	- 80 000	-28,57%
CAF sociale pré-financiée	1 088 300	861 000	- 227 300	-20,87%
Remboursement de la dette	1 042 100	880 000	- 162 100	-15,56%
CAF sociale pré-financiée	86 400	- 128 900	- 215 300	-24,91%

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Autres produits = 600 600 €

- Redevance de la SET (Pasquerale 3) = 450 000 €
- Redevance VTH pavillons personnes âgées = 70 000 €
- Location de salles = 27 000 €
- Remboursements assurance statutaire = 13 600 €
- Location maison rue Général de Gaulle = 14 400 €
- Location des appartements de Besune = 14 900 €

OB 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT



Synthèse de la section de fonctionnement

	BP 2022	OB 2023	Variation	
Recettes	9 908 500	10 808 000	899 500	10,78%
Dépenses	8 941 000	9 947 000	1 206 000	14,48%
Finances en régie	130 000	100 000	- 80 000	-28,57%
CAF sociale pré-financiée	1 088 300	861 000	- 227 300	-20,87%
Remboursement de la dette	1 042 100	880 000	- 162 100	-15,56%
CAF sociale pré-financiée	86 400	- 128 900	- 215 300	-24,91%

OB 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT



CAF brute en baisse de 237 000 €

↳ Notre objectif : maintenir le niveau de CAF brute

Comment trouver les 237 000 € nécessaires :

- Supprimer des services à la population
- Augmenter la fiscalité

OB 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT



La fiscalité

- Taux de taxe foncière propriétés bâties = 40,43%
- Augmentation d'1% = 36 000 € de recettes de fonctionnement
- 230 000 € de recettes supplémentaires = hausse du taux de TFB de + 6,4%
- Nouveau taux de TFB proposé = $40,43 \times 1,064 = 43,02\%$

OB 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT



Coût des services à la population (2021) :

- La maison de la petite enfance = 163 000 €
- Les services périscolaires = 99 000 €
- La restauration collective = 556 000 €
- Le centre social = 163 000 €
- La parenthèse = 416 000 €
- Les équipements sportifs = 203 000 €

L'arrêt d'un service n'engendre pas une économie à hauteur de son coût car les charges de personnel subsistent.

OB 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT



Afin de pouvoir continuer à :

- fournir des services de qualité
- à effectuer les investissements nécessaires

Nous avons donc privilégié la fiscalité, par la hausse de la TFB de +6,4%

Dans un souci de cohérence, le taux de TH sur les résidences secondaires et les logements vacants est augmenté également de + 6,4%

OB 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT



Supprimer des services, mais avec quelles conséquences ?

- Organisation personnelle et professionnelle encore plus difficile
- Accentuer la baisse du pouvoir d'achat
- Trop de conséquences sur les foyers avec budgets déjà très tendus

OB 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Fiscalité directe locale actualisée du nouveau taux = 5 099 000 €

TAXES	BASES NOTIFIÉES BP 2022	BASES REELLES 2022	BASES ESTIMÉES 2023	TAUX	PRODUIT	VARIATION BP 2023 / BP 2022
CFE	262 076	237 072	262 470	35,00%	1 06 532 €	+ 69 460 €
CFR	3 200 000	3 070 100	3 200 000	43,00%	1 376 000 €	+ 305 900 €
CC	3 972 202	3 998 118	3 648 568	28,98%	1 056 826 €	- 81 376 €
TH	100 100	99 608	106 061	48,00%	43 958 €	758 €
Impôts					1 056 826 €	- 81 376 €
				TOTAL	3 099 245 €	668 045 €

OB 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Synthèse de la section de fonctionnement actualisée

	BP 2022	OB 2023	Variation	
Revenues	9 509 800	10 598 000	1 228 800	12,91%
Dépenses	8 841 400	8 847 000	1 205 800	14,43%
Trajectoire en régie	130 000	100 000	-30 000	-23,08%
CP pour services communaux	1 229 200	1 912 000	682 800	55,63%
Remboursement de la dette	1 042 100	890 000	-152 100	-14,59%
CP pour services départementaux	59 000	103 000	44 000	74,58%

OB 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

AP pour lesquelles il n'y aura pas de CP en 2023

Code AP	Intitulé de l'AP	Montant de l'AP	CP réalisables au 01/01/2023
4AP23	Urbanisme	121 846,00	119 746,00
8AP23	Site pédagogique école H. Boucher	1 931 400,00	1 934 272,00
11AP21	Remplacement restaurant. Prévention et études écocitoyennes	100 000,00	0,00
18AP21	Création d'un espace chaire et bois	24 000,00	10 000,00

OB 2023 – CAF BRUTE ET NETTE

Evolution de la CAF depuis 2016

Année	CAF brute	Remboursement dette	CAF nette
BP 2016	1 000	141	859
BP 2017	1 047	111	936
BP 2018	1 035	113	922
BP 2019	1 130	144	986
BP 2020	1 132	120	1 012
BP 2021	1 129	112	1 017
BP 2022	1 091	24	1 067
BP 2023	1 091	101	990

OB 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

AP en cours

Code AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
		AP votés et compris	Révision de services	Total cumulé	CP réalisés au 01/01/2023	CP pour 2023	CP pour 2024
7AP19	Protection	579 643,52	79 000	658 643,52	201 609,52	110 000	70 000
9AP20	Plan de la déca	93 414,40	-	93 414,40	28 414,40	70 000	-
10AP21	Plan de la déca	150 000,00	-	150 000,00	6 281,00	241 700,00	-
12AP21	Site pédagogique école H. Boucher	1 280 000,00	-	1 280 000,00	59 915,00	1 220 085,00	-
18AP21	Création d'un espace chaire et bois	100 000,00	-	100 000,00	35 000,00	65 000	30 000

OB 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement = 3 262 000 € dont 1 023 000 € de report CP 2022

Catégorie	Montant (€)	Pourcentage
Travaux de travaux communaux	4 203 000	15%
Travaux de travaux départementaux	4 120 800	57%
Autres AP	677 400	23%
ACTP (hors travaux)	430 000	11%
Autres dépenses	646 488	14%

OB 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

AP en cours

Code AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant des CP			
		AP votés et compris	Révision de services	Total cumulé	CP réalisés au 01/01/2023	CP pour 2023	CP pour 2024
11AP21	Remplacement restaurant	39 000,00	-	39 000,00	11 895,16	21 104,84	-
11AP21	Remplacement restaurant	127 000,00	-	127 000,00	46 357,80	55 642,20	25 000
16AP22	Remplacement restaurant	40 000,00	-	40 000,00	1 579,80	18 420,20	10 000
7AP22	Plan de la déca	38 000,00	-	38 000,00	38 000,00	-	-
18AP22	Création d'un espace chaire et bois	1 800 000,00	-	1 800 000,00	682 000,00	1 118 000	-
Total		2 044 000,00	0,00	2 044 000,00	1 317 872,16	1 914 467,24	25 000

OB 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Métropole : voiries, réseaux, espaces verts

- Attribution de compensation = 350 000 €
- Fonds de concours complémentaires = 0 €
- Enveloppe à prévoir au BP 2023 = 350 000 €

Pour rappel enveloppe 2022 = 425 000 €

OB 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Autres dépenses d'équipement = 500 000 €

Catégorie	Montant (€)	Pourcentage
Patrimoine	323 500	65%
Education enfance	49 700	10%
Sport	34 000	7%
Urbanisme	32 500	7%
Culture	18 000	4%
Services publics	16 750	3%
Autres dépenses	11 000	2%

OB 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Autres dépenses d'équipement = 500 000 €

Catégorie	Montant (€)	Pourcentage
Patrimoine	323 500	65%
Education enfance	49 700	10%
Sport	34 000	7%
Urbanisme	32 500	7%
Culture	18 000	4%
Services publics	16 750	3%
Autres dépenses	11 000	2%

OB 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Coût	Doter développement durable	
Maintenir un niveau d'investissement indispensable à l'entretien et au renouvellement de notre patrimoine	1 635 000	1 400 000	
Permettre le maintien de l'effort en faveur de la voirie	25 000		
Maintenir un niveau d'investissement indispensable à la préparation de l'avenir	800 300	200 000	
Contribuer à la qualité des services rendus à la population et le vivre-ensemble	440 900	27 000	
Prevoir le besoin des services	38 200	5 000	
TOTAL	2 913 000	1 680 400	58,88%

OB 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Patrimoine = 323 500€

Education enfance = 49 700 €

OB 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement de la dette :

- > Capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 = 9 002 389 €
- > Total annuité de la dette 2023 = 1 175 000 €
 - > Remboursement de la dette = 990 000 €
 - > Intérêts de la dette = 185 000 €
- > Taux moyen = 2,06 %
- > Durée résiduelle = 11,57 années
- > Capacité de désendettement = 8,25 années
- > Dette par habitant = 1 095 €

OB 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Synthèse : les principales dépenses d'investissement

Solde et Besoyn	€ 238 000
Terrains de tennis couverts	787 800
Autres AP en cours	458 800
Métropole	850 000
Autres dépenses d'équipement	500 000
Remboursement de l'emprunt	990 000

OB 2023 – RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les autres recettes : les subventions en attente de notification

- Pour les terrains de tennis couverts :
 - L'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL
 - Le département dans le cadre du F2D
- Pour la vidéoprotection – programme 2023 :
 - Etat dans le cadre de la DETR et du FPD

OB 2023 – RECETTES D'INVESTISSEMENT



Ressources propres = 3 454 400 €

- FCTVA = 180 000 €
- Taxe d'aménagement = 190 000 €
- Cessions immobilières = 12 900 €
- Dotations aux amortissements = 750 000 €
- Virement de la section de fonctionnement = 2 321 500 €

OB 2023 – SECTION D'INVESTISSEMENT



Equilibre de la section d'investissement

	01/2023
Ressources propres	3 454 400
Subventions	361 000
Total recettes	3 815 400
Depenses équipement	3 262 400
Remboursement de la dette	990 000
Opérations d'ordre	353 000
Total dépenses	4 605 400
Solde	790 000

Pour équilibrer la section



Recours à l'emprunt = 790 000 €

OB 2023 – RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les autres recettes : les subventions notifiées pour 361 900 €

- 200 000 € de la Métropole : Fonds de Soutien aux communes membres de la Métropole (Ex CRST) pour les terrains de tennis couverts
- 51 900 € de la Métropole : 40% du Fonds de concours de droit commun.
- 26 800 € de la Métropole : Fonds de transition énergétique pour l'isolation de la salle Mame
- 52 000 € de l'Etat : DSIL pour l'isolation de la salle Mame
- 17 500 € de l'Etat : FIPD (2022) pour la vidéoprotection
- 11 600 € du Département : FNADDT pour l'aménagement des bois
- 1 180 € de la CAF : Mise en place de la badguse à la maison de la petite enfance

OB 2023 – SECTION D'INVESTISSEMENT



Remboursement de la dette = 990 000 €

Recours à l'emprunt = 790 000 €

Désendettement = 200 000 € au lieu de 250 000 € en 2022

OB 2023 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Synthèse : les principales recettes d'investissement

FCVA	180 000
Impôts d'aménagement	190 000
Cessions immobilières	12 500
Obligations aux amortissements	750 000
Mandatés de la section de financement	2 811 500
Subventions	360 980
Engagements	790 000

OB 2023 – PROSPECTIVE JUSQU'EN 2026

Poste	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement	10 627	10 342	10 410	10 680
Dépenses réelles de fonctionnement	9 516	9 188	9 288	9 427
CAP Brute	1 110	1 227	1 140	1 148
Remboursement anticipé de la dette	900	1 000	980	947
CAP Nette	210	227	160	204

- > Revalorisation des bases fiscales : +3,5% en 2024 puis +1%
- > 30 nouvelles constructions par an
- > Retour du prix du gaz et de l'électricité à un niveau quasi normal à compter de 2024

OB 2023 – POINT SUR LA DETTE

Année	Rembours-annuel
2023	949
2024	1 000
2025	948
2026	947
2027	947 200
2028	849
2029	848 800
2030	749

REMBOURSEMENT DE LA DETTE - DIMINUCTION DE 130 000 € PAR AN

AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 AVANT LEVOTE DU BUDGET

OB 2022 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Capital restant dû au 31/12

DEPENSES A ENGAGER AVANT LEVOTE DU BUDGET 2023

Principe : engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du ¼ des dépenses inscrites en N-1

Crédits ouverts en 2022 = 2 838 441,73 €

Crédits affectés au AP/CP = 1 460 905,88 €

Limite à respecter pour 2023 = (2 838 441,73 – 1 460 905,88) / 4 = 344 383,96 €

DEPENSES A ENGAGER AVANT LEVOTE DU BUDGET 2023			
Operation	Titre/usage	Montant	Montant par operation
300 Petrimoine	Travaux d'entretien des bâtiments municipaux	25 000	129 000
	Entretien des installations et équipement électricité	50 000	
	Autre de travaux : aménagement de la station de traitement des eaux	20 000	
	Travaux d'entretien : pose et réparation des bornes	3 000	
	Travaux d'entretien : pose et réparation des bornes	24 000	
215 Travaux verts	Entretien d'arbres	83 000	83 000
317 Voies et réseaux	Travaux divers	50 000	30 000
	Travaux d'entretien	1 000	
608 Matériel divers	Matériel urbain : mobilier	140 000	162 250
	Matériel urbain : mobilier	1 000	
	Matériel urbain : mobilier	500	
	Matériel urbain : mobilier	2	
	Matériel urbain : mobilier	1 500	
	Matériel urbain : mobilier	9 000	
TOTAL		828 250	828 250

PARTENARIAT
CHAPAU PROG / LA PARENTHÈSE

ADHESION DE PRINCEAU SERVICE D'INTERIM TERRITORIAL
DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE

ADHESION AU SERVICE D'INTERIM DU CENTRE DE GESTION

- Jusqu'alors : établissement d'une convention avec le CDG pour des missions d'interim à chaque besoin
- Désormais : un dispositif simplifié par l'adhésion à un accord cadre permettant de recourir à une convention-cadre type puis simple demande en cas de besoin

Cycle de l'Eau - RPQS 2021

Direction du Cycle de l'Eau

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2021

CM Ballan-Miré - 2 février 2023

Cycle de l'Eau - RPQS 2021

ORGANISATION EAU ET ASSAINISSEMENT

ASP : Prolongation des contrats de Ballan-Miré, Parçay-Meslay / Poitiers jusqu'au 31/12/2022

Cycle de l'Eau - RPQS 2021

La gestion de la ressource

Ballan-Miré : 9 % de réduction des prélèvements en 2021

Par origine :

- Affluents de Loire : 13,9 Mm³ (62,8 %)
- Eau issue du Cher : 3,9 Mm³ (18,0 %)
- Total eau de surface : 18,8 Mm³ (contre 18,0 Mm³ en 2019)
- nappe du Cénomanién : 5,7 m³ (27 %) contre 5,8 Mm³ en 2020

⇒ volume pompé sur le Cénomanién, en 2021, réduit de 35,1% par rapport à la période de référence 2004-2006 (respect de l'objectif)

Cycle de l'Eau - RPQS 2021

Focus sur la ressource du Cénomanién

Raccordement partiel à la ressource de Joué-lès-Tours en 2023

Evolution de la production de la station de traitement de l'eau de la Tours Métropole Val de Loire

Année	Production (Mm ³)	Evolution (%)
2015	~100	-
2016	~100	-
2017	~100	-
2018	~100	-
2019	~100	-
2020	~100	-
2021	~100	-35,1%

Evolution de la production de la station de traitement de l'eau de la Tours Métropole Val de Loire

Evolution de la production de la station de traitement de l'eau de la Tours Métropole Val de Loire

Cycle de l'Eau - RPQS 2021

Autres indicateurs

Rendement de réseau :

Passeage de 85,58 à 90,48 %

⇒ Amélioration (rendement national 2020 : 86,1 %)

Taux de renouvellement des réseaux :

Environ 0,85%, soit 16 km de réseau renouvelés pour 0,5 MCTC

Qualité de l'eau :

Conforme à 99,93 % sur les limites de qualité

Seuls 4 dépassements sur le paramètre pesticides.

Ballan-Miré : Rendement de 91,2 % en 2021 contre 90,8 % en 2020

Cycle de l'Eau - RPQS 2021

Zoom sur : traitement de la problématique amiante

Travaux réalisés avec succès :

Juillet à août 2020 sur l'île Aucard (environ 500 kC)

Septembre 2021 à Décembre 2021 sur l'île aux Vaches (environ 500 kC)

Cycle de l'Eau - RPQS 2021

Assainissement

ASSAINISSEMENT : PRIORITE A LA PRESERVATION DU MILIEU ET CONTINUITÉ DE SERVICE

- Sur 1358 km de réseau, 64 km de réseau curé
- 538 avis d'urbanisme produits en assainissement, 617 pour les eaux pluviales

Assainissement collectif :
3883 contrôles de conformité de branchements réalisés

Assainissement non collectif :

- Visites sur installations neuves : 185
- Avis sur projet de réalisation : 185
- Contrôles périodiques : 409

Bilan-Mixé :
3,6 km de réseau curé
48 axes de ramassage réalisés
113 branchements collectifs
145 installations ANC (113 contrôlés)

Tours métropole

Cycle de l'Eau - RPQS 2021

Assainissement

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Travaux effectués :
1 km d'extension de réseau
280 nouveaux branchements

Renouvellement :
6,2 km de renouvellement
1,9 km de réhabilitation par Filtreteur

Autres chantiers importants :
Travaux des 11100 Parcelles Urbaines dans Tours Nord - 4,7 km (secteurs 1)

Réhabilitation du poste Sud de la station : 630 kC

Bilan-Mixé :
19 branchements réalisés
48 mètres d'extension de réseau

Tours métropole

Cycle de l'Eau - RPQS 2021

Assainissement

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Travaux sur l'interconnexion Nord, chantier « Rue de Suède »

Saint-Cyr-sur-Loire / Tours

3,5 km de réseau renouvelé et réalisés

Diamètres de 400 mm à 300 mm

Profondeur : jusqu'à 7 mètres

Passage sous petite Gironde et Route de Bouziers

Montant : 11,13 M€ (Avec subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Tours métropole

Cycle de l'Eau - RPQS 2021

Assainissement

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Travaux d'efficacité énergétique de la Station de la Grange David

- Gain de 6 % d'énergie électrique
- Production cible de biogaz de + 50%
- Montant : 4,4 M€ subventionné par l'ADEME et l'état (plan de relance) à hauteur de 2,1 M€

Tours métropole

Cycle de l'Eau - RPQS 2021

Eau potable

Prix du service

En France, le tarif de l'eau moyenne est de 3,06 €/m³ TTC (hors taxes).

Au sein de la Métropole de Tours, ce prix est de 3,06 €/m³ TTC pour 120 m³ (hors taxes).

Moyenne de 3,06 €/m³ TTC, de 2,81 à 4,16 €/m³

Fin 2021 : Lancement de la mission d'observation sur le prix de l'eau

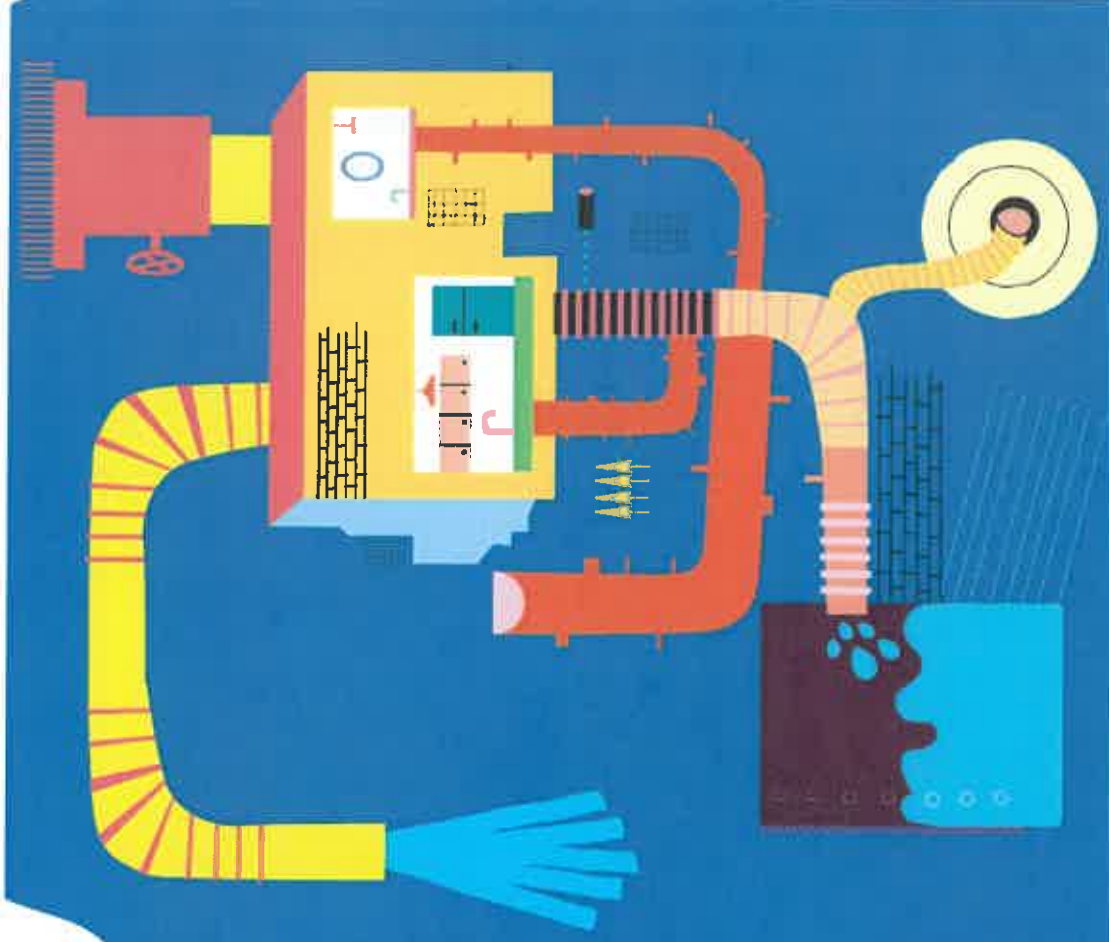
ET DANS MA COMMUNE ? QUEL EST LE PRIX DE L'EAU ?

ET AILLEURS ?

Tours métropole

SYNTHÈSE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Service public d'eau potable
de **TOURS METROPOLE - BALLAN**
MIRE EAU



SOMMAIRE

1. Contexte contractuel

2. Chiffres clé du service et faits marquants

3. Vie du service

4. Enjeux et perspectives



CONTEXTE CONTRACTUEL

- **Contractant : TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE**
- **Périmètre du service : BALLAN MIRE**
- **Date de début du contrat : 01/01/2014**
- **Date de fin du contrat : 31/12/2022**
- **Délégataire : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux**



ORGANISATION LOCALE

Photo	Fonction	Nom
	Directeur de Territoire	Bruno LONGEPE
	Manager de Service Local	Raphaël COLLIN
	Responsable Réseaux	Nicolas CORRUE
	Responsable Usines	Léa GODILLON

L'essentiel de l'année



Les chiffres clés 2021



Habitants desservis

8 610



Abonnés

4 027



Rendement du réseau

91,2 %



Volume vendu

427 078 m³



Consommation
Moyenne

106 m³/ab/an

L'essentiel de l'année



Les chiffres clés 2021

Canalisations
de distribution



86 km

Nombre d'installations de
production



2

Nombre de réservoirs



2

d'une capacité totale de
2 000 m³

Stations de pompage
et de surpression



0

Analyses microbiologiques



100,0%

Conformes aux normes du
Ministère de la Santé

Analyses physico chimiques



96%

Conformes aux normes du
Ministère de la Santé

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



- Pose d'un analyseur de chlore sur le réservoir de la Bonnetière



Suite à un marché lancé par TMVL

- Pose d'un compresseur d'oxydation au niveau de la station de production de la Chevallerie => Sécuriser la filière de traitement



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



- **Maintien du rendement de réseau > 90 %**
- **Fuite réseau eau potable rue de l'Aigrefin sur une conduite DN 110 PVC**
Fuite trouvée par la recherche de fuite suite à un léger écoulement sur voirie.
- **Forte baisse des fuites sur canalisations : 2 fuites réparées sur canalisation contre 8 sur l'exercice 2020.**
- **Une entreprise chargée du déploiement de poteaux fibre a perforé la conduite à l'aide d'une tarière rue Voltaire.**
Réparation de la canalisation 90 PVC.



VIE DU SERVICE | Exploitation



INDICATEURS CLÉS

01

Rendement
du réseau
de distribution

91,2%

Rendement 2020

90,8%

02

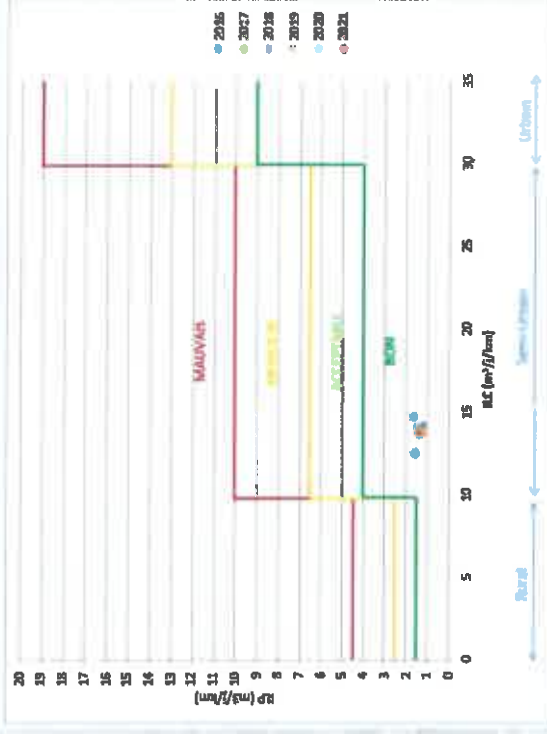
Indice Linéaire
de Pertes (ILP)

1,33
m³/j/km

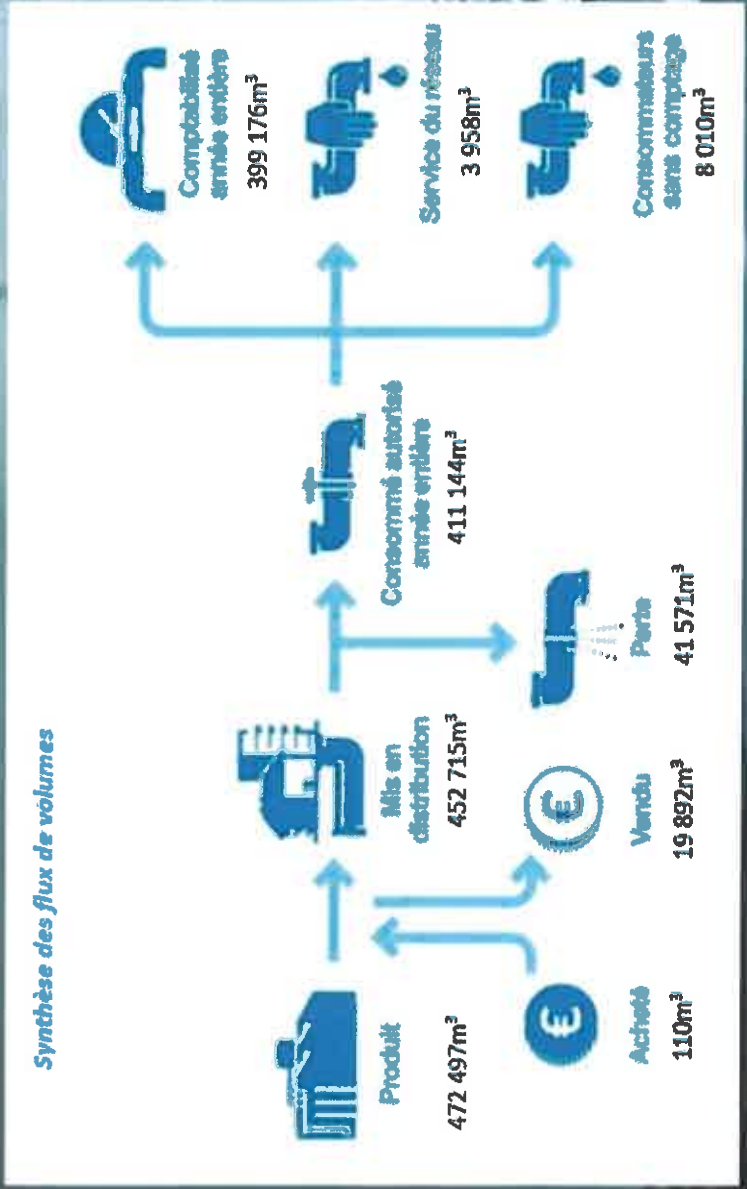
03

Indice de
connaissance et de
gestion
patrimoniale des
réseaux d'eau
potable sur une
échelle de 0 à 120

116



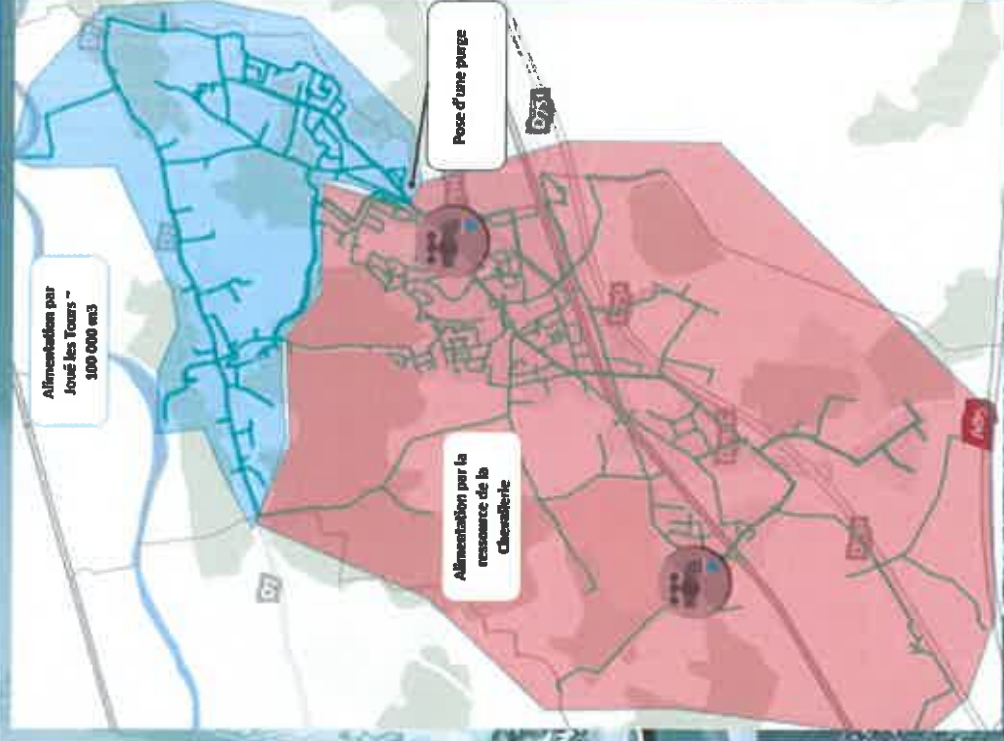
VIE DU SERVICE | Exploitation



VIE DU SERVICE | Exploitation

Dans le cadre du nouveau contrat, le champ d'alimentation de la commune de Ballan Miré va évoluer de la manière suivante :

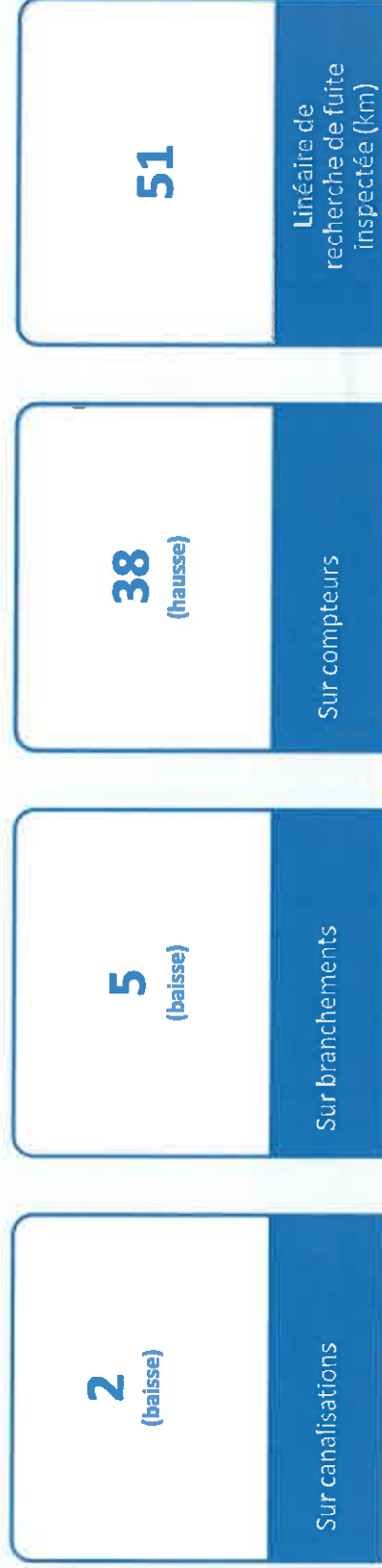
- Une partie à l'Est de la commune sera alimentée par la commune de Joué les Tours de manière à diminuer la part du Cénomaniens => SDAGE
- Une partie à l'Ouest de la commune sera alimentée par la ressource au Cénomaniens de la Chevallerie => mise en place d'une usine de traitement du calcaire pour le 1er juillet 2024.



VIE DU SERVICE | Exploitation



NOMBRE DE FUITES



VIE DU SERVICE | Renouvellement

- Renouvellement de l'hydraulique en sortie de filtre de la déferrisation sur la station de La Chevallerie



- Renouvellement de l'armoire électrique sur la station de la Bonnetière



- Renouvellement de 65 ml de conduite acier DN 60 par une PVC DN 63 Allée Brandon Salvador par TMVL

- Extension de 32 ml de conduite PVC DN 63 pour la création de deux nouveaux Impasse Dechani par TMVL

CHIFFRES CLÉ DU SERVICE | Consommateurs



Prix de l'eau

(pour une consommation annuelle de 120m³)

1,38 € HT / m³



Taux d'impayés

0,81% (moyenne de 0,71 % sur les 5 dernières années)

BALLAN MIRE					
Prix du service de l'eau potable					
	Volume	Prix Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire			55,64	58,95	5,95%
Abonnement			19,86	21,04	5,94%
Consommation	120	0,3159	35,78	37,91	5,95%
Part communale			64,37	64,37	0,00%
Abonnement			11,33	11,33	0,00%
Consommation	120	0,4420	53,04	53,04	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0521	5,10	6,25	22,55%
Organismes publics			27,60	27,60	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2300	27,60	27,60	0,00%
Total € HT			152,71	157,17	2,92%
TVA			8,40	8,64	2,86%
Total TTC			161,11	165,81	2,92%
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³			1,34	1,38	2,99%

Enjeux et perspectives

Les recommandations de Veolia :

RESEAUX :

- poursuivre le renouvellement des réseaux en acier vétuste, soit environ 5,6 km de conduite
- Mise en place d'un système de comptage sur les poteaux incendies ou de borne de puisage => diminuer les prises d'eaux illicites

USINES :

- Pose de garde corps et plinthe sur le réservoir de la Bonnetière
- Mise en place d'un système d'éclairage au réservoir de la Bonnetière
- Présence de fissures sur la bâche de Miré (120 m³), cependant cet ouvrage n'est utilisé que lors des lavages de la bâche de 1500 m³ (1 fois par an)





MERCI DE VOTRE ATTENTION



Contact

Bruno LONGEPE - Directeur de Territoire

Raphaël COLLIN - Responsable de service Local

